



Rapport d'activités 2016

« Le Pôle métropolitain, la réponse à un besoin ! »

La feuille de route de l'ARC, adoptée en début du mandat, s'intitule « Un ARC fort pour un Grand Genève fort : vers un Pôle métropolitain ». Elle fixe la trajectoire de notre action et relève d'un objectif assumé : transformer l'ARC en Pôle métropolitain ! La création du Pôle doit intervenir au cours du 2^e trimestre 2017.

La création du Pôle métropolitain permettra, au sein de la dynamique transfrontalière du Grand Genève, de renforcer notre capacité d'action dans trois domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique.

L'ARC compte aujourd'hui huit intercommunalités, dont deux communautés d'agglomération, pour 120 communes : le Pôle métropolitain vient renforcer notre identité urbaine qui est devenue une réalité. Il fera également que notre région sera mieux identifiée dans les politiques publiques comme une région métropolitaine et que les financements, notamment dans le domaine des transports et des grands équipements, seront de fait renforcés.

C'est bien une volonté collective, assumée par tout un territoire, qui est incarnée dans notre démarche. À l'été 2016, chaque intercommunalité membre de l'ARC a voté, à l'unanimité ou à une très grande majorité, les statuts du futur Pôle métropolitain. Cette volonté dépasse d'ailleurs le seul périmètre du Genevois français : ainsi, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Haute-Savoie a voté très largement en faveur du Pôle le 16 décembre dernier. Le 6 mars dernier, c'est le Conseil départemental de la Haute-Savoie qui a validé le projet de Pôle métropolitain, suivi le 27 mars dernier par la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Ain et la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de l'Ain. Il est de l'intérêt de tous de voir

l'État, la Région et les Départements accompagner le Pôle métropolitain du Genevois français, comme est accompagné la Métropole de Lyon. C'est d'ailleurs, in fine, une condition essentielle de réussite du Grand Genève.

En 2016, l'ARC a enregistré de nombreuses avancées: nous avons signé en décembre dernier, avec nos partenaires du Grand Genève, le Projet d'agglomération de 3^e génération, qui ouvre droit aux cofinancements de la Confédération suisse pour les infrastructures de transport transfrontalières pour la période 2019-2022. Une avancée majeure au regard de l'ouverture prochaine du Léman Express, prévue en 2019. Nous avons lancé l'élaboration d'un schéma de mobilité à l'échelle du Genevois français qui préfigurera sans doute de futures prises de compétences. Le Genevois est désormais labellisé Territoire à Energie Positive (TEPOS) par l'État et nous lançons dès mars 2017 une plateforme d'accompagnement de la rénovation énergétique de logements à destination des citoyens du Genevois français... Vous trouverez dans notre bilan d'activité un panorama exhaustif des projets et des réalisations de l'ARC en 2016.

Il reste beaucoup de travail en perspective pour répondre aux enjeux du Genevois français et du Grand Genève, mais avec le Pôle métropolitain, nous nous dotons d'un nouveau modèle de gouvernance, d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

À l'heure où les villes, sur tous les continents de la planète, connaissent un développement significatif, à l'heure où la puissance publique accompagne ces phénomènes urbains par des mesures législatives nouvelles, il faut que notre région s'inscrive dans ces politiques qui feront l'avenir de la région franco-valdo-genevoise. Le Pôle métropolitain n'est pas un échelon de plus, c'est la réponse à un besoin. Il nous permettra de nous hisser au niveau des enjeux métropolitains et de gravir l'échelle de la réussite.

Jean Denais,
Président de l'ARC Syndicat mixte



BERNARD EYQUEM
© B. Eyquem

Partie 1 : l'ARC Syndicat mixte	p.5
Qu'est-ce que l'ARC ?	p.6
Instances de l'ARC	p.8
Grand Genève	p.11
Rapport financier	p.13
Politiques contractuelles	p.16
Partie 2 : l'année 2016, l'ARC en actions	p.21
Démarche de création du Pôle métropolitain	p.22
Grand Genève : une signature du Projet de territoire 2016-2030 le 8 décembre 2016	p.26
La mobilité	p.29
L'aménagement du territoire et la transition énergétique	p.35
Le développement économique, l'emploi et la formation	p.38
La communication et l'identité du territoire	p.45
La participation	p.55
Glossaire	p.56
Annexes	p.59

Directeur de la publication : Jean Denais
 Directeur de rédaction : Sébastien Jerdelet
 Rédaction : ARC
 Création graphique et mise en page : www.ligneovale.fr
 © ARC, avril 2017

ARC Syndicat mixte
 Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly
 +33 (0)450 04 54 05
 info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr





L'ARC
Syndicat mixte

Qu'est-ce que l'ARC ?

► UN TERRITOIRE À ENJEU

L'Association Régionale de Coopération (ARC) des collectivités du Genevois français a été initiée en 2001 et créée en 2004, sous l'impulsion de Messieurs Robert Borrel, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), Étienne Blanc, Président de la Communauté de communes (CC) du Pays de Gex, Bernard Gaud, Président de la CC du Genevois et Bernard Fichard, Président de la CC du Bas-Chablais. L'ARC s'est fixée pour mission de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

Depuis 2004, son rôle s'est affirmé afin de renforcer le positionnement du Genevois français au sein du Grand Genève et de Auvergne - Rhône-Alpes : l'ARC abandonne son statut d'association et devient en 2010 l'Assemblée Régionale de Coopération (ARC) du Genevois français Syndicat mixte. L'ARC se transformera en pôle métropolitain en 2017. Le périmètre de l'ARC constitue une aire urbaine cohérente au contexte transfrontalier spécifique, marquée par l'influence et l'attractivité de Genève. Au 1^{er} janvier 2016, le Genevois français comptait 395 354 habitants (population municipale). Ce territoire de 120 communes, situées dans l'Ain et la « Haute-Savoie » est composé à compter du 1^{er} janvier 2017 et dans le prolongement de la constitution de Thonon Agglomération de huit intercommunalités dont deux communautés d'agglomération.

QUELQUES CHIFFRES

LE GRAND GENÈVE :

- 2 pays
- 2 cantons
- 2 départements
- 1 région
- 2 000 km²
- 212 communes
- 980 000 habitants (2016)
- Env. 500 000 emplois (2016)

L'ARC SYNDICAT MIXTE :

- 120 communes
- 8 EPCI membres
- 1 392 km²
- 395 354 habitants (2016 – population municipale)
- 116 000 emplois (2016)



Avec un taux de croissance de 2,1 % par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires par an. Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres de l'ARC constituent un acteur à part entière du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève, le District de Nyon et les autres partenaires français : État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Avec 395 354 habitants, l'ARC représente l'un des plus importants syndicats mixtes d'Auvergne Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière. Les collectivités françaises du Genevois ont reconnu la nécessité de se regrouper pour construire un Projet d'agglomération commun avec les

cantons de Genève et Vaud ainsi que les différents partenaires français de la coopération transfrontalière (République française, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie).

La qualité du cadre de vie, la vitalité économique, sociale, culturelle, le haut niveau de formation et d'équipement, le caractère international de Genève, confèrent au territoire une très grande attractivité. Mais de nombreux défis, partagés à l'échelle franco-valdo-genevoise, sont à relever. Ce territoire transfrontalier connaît des déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe et mieux répartir la production de logements et la création d'emplois à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement, sur la qualité de l'air et sur les terres agricoles, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières

(600 000 passages de douane par jour aux frontières du canton de Genève en 2015) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

► **L'ARC, EN ROUTE VERS UN PÔLE MÉTROPOLITAIN**

Pour répondre aux défis du territoire, l'ARC a poursuivi tout au long de l'année 2016 la démarche, engagée dès 2015, de transformation du Syndicat mixte en Pôle métropolitain à l'horizon du 1er semestre 2017. Pour le Genevois français, il s'agit de traduire son ambition métropolitaine et de peser davantage dans l'aménagement de son territoire. En effet, l'ARC se doit de renforcer sa capacité d'impulsion, de coordination et d'actions afin de répondre aux besoins des habitants et à la réalité quotidienne d'un bassin métropolitain transfrontalier, en dotant le territoire des infrastructures, équipements et services indispensables à la population. L'enjeu du changement de statut de l'ARC en Pôle métropolitain est donc d'affirmer le positionnement du Genevois français dans la nouvelle grande Région Auvergne-Rhône-Alpes et au sein du Grand Genève. Le Pôle métropolitain permet de renforcer la coopération politique et opérationnelle entre les collectivités membres, leur permettant de mutualiser les moyens et d'entreprendre des actions d'intérêt métropolitain destinées à améliorer la compétitivité et l'attractivité de leur territoire. Au travers de cette nouvelle évolution de l'ARC, les partenaires du futur Pôle métropolitain s'engagent sur trois domaines d'intervention prioritaires, afin de mener des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français :

- la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique.

Dans un paysage territorial en pleine mutation, l'ARC affirme, dans le prolongement de sa feuille de route politique 2014-2020, sa dynamique métropolitaine et démontre qu'elle constitue une réponse politique aux forts enjeux du territoire.

► **L'ARC, AU CŒUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

Agglomération transfrontalière dynamique, le Grand Genève compte près d'un million d'habitants entre

MEMBRES	POPULATION TOTALE INSEE (1 ^{er} janvier 2016)			Nombre de délégués CS
	Population municipale	Population comptée à part	Population Totale	
Communauté de Communes du Pays de Gex	87 609	2 329	89 938	9
Communauté de Commune du Genevois	41 482	1 008	42 490	5
Anemasse Agglomération	88 276	1 769	90 045	9
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	21 373	537	21 910	3
Communauté de Communes Arve et Salève	18 933	481	19 414	2
Communauté de Commune de Faucigny Glières	26 015	933	26 948	3
Thonon Agglomération	85 019	2 409	87 428	9
Communauté du Pays Rochois	26 647	841	27 488	3
TOTAL POPULATION	395 354	10 307	405 661	43

Bellegarde-sur-Valserine, Annemasse, Meyrin, Nyon, Bonneville, Thonon-les-Bains et Genève. Pour leurs déplacements, leur logement, leur travail, leurs loisirs ou leur consommation, les habitants dépassent les logiques de frontière. Le Grand Genève constitue un bassin de vie transfrontalier en plein essor où la volonté politique est de maintenir une qualité de vie, sur un territoire équilibré.

Pour bâtir un projet de territoire, couvrant les différents aspects de la vie quotidienne des habitants d'un même bassin de vie, il est essentiel que les acteurs se concertent et se coordonnent. C'est la vocation du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève dont l'ARC est un membre particulièrement actif. Aujourd'hui, l'engagement fort des collectivités dans le Projet d'agglomération doit offrir un cadre et un avenir commun au bouillonnement humain, urbain et économique du Grand Genève. C'est la confirmation d'une approche de la frontière envisagée comme une ressource et non comme un handicap. Grâce à la coopération transfrontalière, le territoire peut devenir un lieu positif, support de projets associant des femmes et des hommes, des savoir-faire, des dynamiques et des moyens.

Le Grand Genève permet de proposer des réponses élaborées à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, qui ne pourraient être portées par une seule collectivité. Les axes de travail majeurs portent sur les questions de mobilité, d'aménagement, d'environnement, avec la volonté partagée de créer une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique. L'ARC, membre fondateur du Grand Genève, est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises : il fédère et représente les intercommunalités et communes du Genevois français, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

Le rôle de l'ARC est bien de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. L'ARC joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de gouvernance, de mobilité, d'aménagement du territoire et de transition énergétique, de valorisation de l'environnement, de développement économique et de promotion du territoire.

Instances de l'ARC

► LE BUREAU

Le Bureau de l'ARC est élu par le Comité syndical. Il est composé depuis le 11 juin 2014, d'un Président, de neuf Vice-présidents et de 10 autres membres, soit 20 membres au total. Il se réunit en moyenne une fois par mois.

Le Bureau s'est réuni à 11 reprises en 2016.



3^e Vice-président :
M. Pierre-Jean Crastes
CC du Genevois



4^e Vice-président :
M. Jean Neury
CC du Bas Chablais



5^e Vice-président :
M. Stéphane Valli
CC Faucigny-Glières



6^e Vice-président :
M. Marin Gaillard
CC du Pays Rochois



7^e Vice-président :
M. Régis Petit
CC du Pays Bellegardien



8^e Vice-président :
M. Jean-François Ciclet
CC Arve et Salève



9^e Vice-président :
M. Joseph Deage
CC des Collines du Léman



M. Jean-Yves Moracchini
Thonon-les-Bains



M. Christophe Bouvier
CC du Pays de Gex



M. Christian Dupessey
Annemasse Agglo



M. Antoine Viellard
CC du Genevois



M. Pierre Fillion
CC du Bas Chablais



M. Jean-Pierre Mermin
CC Faucigny-Glières



M. Gilbert Allard
CC du Pays Rochois



M. Christophe Mayet
CC du Pays Bellegardien



M. Louis Favre
CC Arve et Salève



M. Claude Manillier
CC des Collines du Léman.



Président :
M. Jean Denais
Thonon-les-Bains



1^{er} Vice-président :
M. Etienne Blanc
CC du Pays de Gex



2^e Vice-président :
M. Gabriel Doublet
Annemasse Agglo

► LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est formé en 2016 de 43 titulaires et 43 suppléants. Ils se réunissent en moyenne sept à huit fois par an.

Composition (délégués titulaires) :

- Annemasse Agglomération : Christian Dupessey, Gabriel Doublet, Denis Maire, Jean-Luc Soulat, Antoine Blouin, Michel Boucher, Yves Cheminal, Bernard Boccard et Salah Keraim remplacé en cours d'année par Guillaume Mathelier ;
- Communauté de communes Arve et Salève : Jean-François Ciclet et Louis Favre ;
- Communauté de communes du Bas-Chablais : Jean Neury, Georges Lapraz, Pierre Fillon et Dominique Bonazzi ;
- Communauté de communes des Collines du Léman : Joseph Deage et Claude Manillier ;
- Communauté de communes Faucigny-Glières : Martial Saddier remplacé en cours d'année par Serge Savoini, Stéphane Valli et Jean-Pierre Mermin ;
- Communauté de communes du Genevois : Pierre-Jean Crastes, Antoine Vielliard, Michel Mermin et Jean-Luc Guérineau ;
- Communauté de communes du Pays Bellegardien : Régis Petit, Christophe Mayet et Marie-Antoinette Moureaux ;
- Communauté de communes du Pays de Gex : Etienne Blanc, Christophe Bouvier, Jean-Claude Charlier, Dominique Gueritey, Jack-Frédéric Lavoué, Daniel Raphoz, Vincent Scattolin, Hubert Bertrand et François Meylan ;
- Communauté de communes du Pays Rochois : Marin Gaillard, Gilbert Allard, Guy Flammier puis Stéphane Maure ;

- Thonon-les-Bains : Jean Denais, Jean-Yves Moracchini, Murielle Dominguez et Astrid Baud Roche.

Il y a eu neuf Comités syndicaux en 2016.



Comité syndical du 21 avril 2016.

► LES CONFÉRENCES DES EXÉCUTIFS ET LES COMITÉS DE PILOTAGE

Le Comité syndical et le Bureau s'appuient sur les Conférences thématiques des exécutifs pour décliner le programme de travail de l'ARC :

- Conférence Aménagement du territoire (sept séances en 2016) ;
- Conférence Mobilité (cinq séances en 2016) ;
- Conférence Transition énergétique, Agriculture, Environnement (trois séances en 2016) ;
- Conférence Économie et Formation (huit séances en 2016).

Les Conférences des exécutifs sont composées des élus des collectivités membres de l'ARC (Vice-Présidents et délégués concernés). Appuyées par des groupes de travail, leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques communes, sur les thématiques identifiées ci-dessus. Chacune de Conférences thématiques regroupe 20 à 30 participants lors des séances de travail.

Les Conférences sont complétées de Comités de pilotage et de groupes de travail spécifiques pour certains chantiers précis (exemple : exploitation des tramways transfrontaliers, petites douanes, développement de l'enseignement supérieur...).



Séminaire de travail TEPOS le 5 juillet 2016 à Archamps.

Grand Genève

► LA GOUVERNANCE

Plusieurs années de coopération contractuelle, sur la base du Projet d'agglomération et dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), ont permis de structurer des méthodes de gouvernance performantes pour le Grand Genève. Ces expériences ont débouché sur la volonté d'instituer – avec le Projet d'agglomération de 2^e génération – le premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de droit suisse, chargé du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 (PTGG). Cette forme juridique, définie par l'article 11 de l'Accord européen de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, constitue un pas important vers une gouvernance d'agglomération instituée. Le GLCT Grand Genève répond à l'exigence de la Confédération suisse de créer une « entité responsable » et un interlocuteur privilégié pour chaque agglomération, dans le cadre de sa politique des Projets d'agglomération.

Depuis 2007, la gouvernance du Projet a évolué dans deux directions :

- à l'échelon de l'ensemble de l'agglomération, le Comité de pilotage (COPIL) du Projet d'agglomération a été intégré au sein du GLCT Grand Genève (ses organes administratifs et techniques ont continué à assumer le pilotage du projet) ;
- à l'échelon intermédiaire, des « périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération » (PACA) ont été créés, portant sur des secteurs de l'agglomération. Chaque PACA dispose d'instances de pilotage politique, d'une expertise technique propre et de procédures de concertation. Cet échelon a permis d'impliquer, dans la dynamique du Projet, un grand nombre de partenaires de tous échelons, y compris les communes et les associations citoyennes, qui entendent être acteurs du développement de leurs territoires.



François Longchamp, Président du GLCT Grand Genève lors des Assises transfrontalières des élus le 6 octobre 2016 à Annemasse. En arrière-plan, Etienne Blanc, 1er Vice-président de l'ARC Syndicat mixte, Gérald Cretegny, Président de Régionyon.

► LES MEMBRES DU GRAND GENÈVE

Parallèlement, une ingénierie d'agglomération a émergé, en réponse aux défis concrets lancés par la mise en œuvre des mesures des premières générations de Projet d'agglomération en 2007 et 2012. Ceci a permis d'accélérer le renforcement des services administratifs et techniques des territoires, tout en suscitant une vague d'innovations, d'échanges d'expériences, de rodage de méthodes et de procédures coordonnées.

Sur la base de ces évolutions et avec l'installation du GLCT Grand Genève le 28 janvier 2013, s'est instauré un schéma de gouvernance pour porter l'agglomération franco-valdo-genevoise, avec le double objectif d'impliquer l'ensemble des acteurs engagés dans la construction du bassin de vie transfrontalier et de nourrir d'avis, d'idées ou de propositions les politiques publiques portées à cette échelle.

En complément du Forum d'Agglomération, instance de consultation de la société civile transfrontalière, le GLCT Grand Genève a rattaché à son schéma de gouvernance les Assises transfrontalières des élus. Les deux premières éditions sont

antérieures au GLCT, puisque la démarche a été initiée en 2010. Événement annuel, les Assises constituent un lieu où se forment, à l'échelle franco-valdo-genevoise, une culture commune et une compréhension partagée des enjeux du territoire. Elles réunissent les parlementaires genevois, vaudois, français, ainsi que les élus locaux, c'est-à-dire les différents élus qui ont à se prononcer sur les projets et les politiques portées par le Grand Genève, dans leurs instances respectives. La dernière édition s'est tenue le 6 octobre 2016, en France.

À l'échelle du Grand Genève, un séminaire d'agglomération, qui se réunit une fois par an, permet d'associer l'ensemble des acteurs participant à la construction du Grand Genève, qu'ils soient privés ou publics, élus ou techniciens, autour d'une question centrale pour le devenir du territoire.

Enfin, le travail autour des Périmètres d'aménagement coordonnés (PACA) garantit un ancrage local et un contact permanent avec les élus et techniciens de chaque territoire sur le développement de leurs projets et leur intégration dans le processus de construction du Grand Genève.

► LES PACA

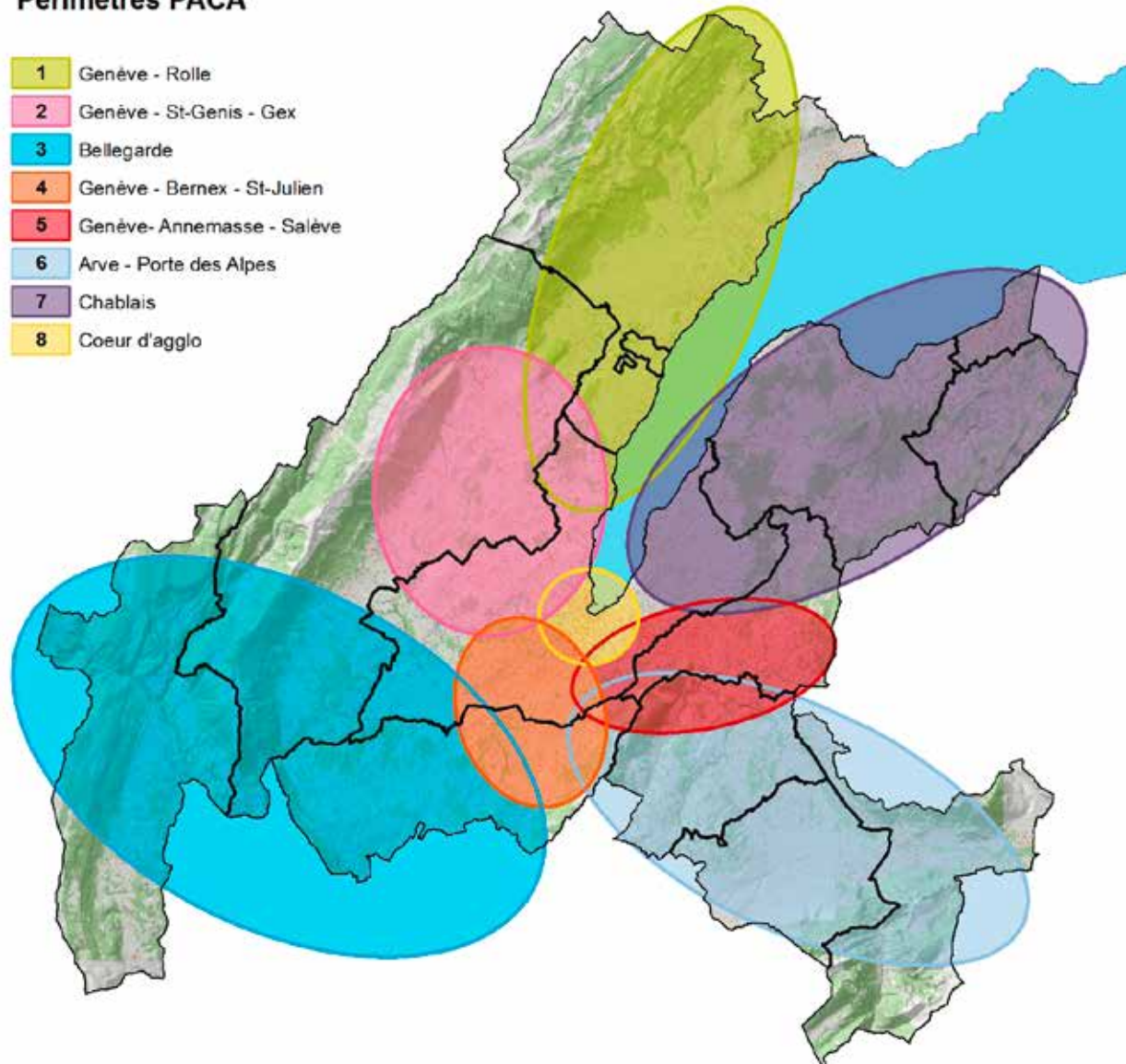
Les périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) couvrent l'ensemble du Grand Genève et sont constitués de périmètres de projets permettant d'approfondir le Projet de territoire du Grand Genève en impliquant les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal.

Les premiers travaux conduits dans les PACA ont abouti à des rapports de recommandations, élaborés avec tous les acteurs de chacun des périmètres (élus et représentants de la société civile), servant de base aux principaux outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire de chaque collectivité. Ils ont permis d'identifier les mesures phares à mettre en œuvre en matière d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et de paysage, et reprises dans les différentes générations de Projets d'agglomération.

Aujourd'hui, les PACA ont pour mission de veiller au suivi et à la coordination de la mise en œuvre du Projet de territoire, de conduire des démarches test et d'approfondissements sur des sujets à enjeux (ex. mobilité, économie, logement, paysage, etc.) et d'être des plateformes d'échanges et de discussions pour les démarches et projets menés à l'échelle locale.

Initiés pour la plupart en 2008, les PACA ont peu à peu été reconnus comme des échelons de cohérence durable, intermédiaires entre le Grand Genève et les collectivités territoriales responsables des mises en œuvre.

Périmètres PACA



Rapport financier

► BUDGET 2016

DEPENSES

Le budget 2016 traduit de manière opérationnelle la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014. Dans la perspective d'une transformation de l'ARC en pôle métropolitain, le Bureau a identifié quatre grands domaines d'action pour ce mandat :

- les transports et la mobilité ;
- l'aménagement du territoire et la transition énergétique ;
- le développement économique ;
- l'identité du territoire et la communication dans la perspective d'une meilleure appropriation du Grand Genève et du Genevois français par la population.

L'action de l'ARC se concentre sur trois missions essentielles : la définition de stratégies et de programmes d'action sur les enjeux métropolitains ; l'accompagnement de ses membres à la mise en œuvre et à la réalisation de leurs projets ; le développement d'outils d'observation et d'analyse. Cette action s'inscrit dans une double dimension Grand Genève / Genevois français.

RECETTES

Les contributions des membres de l'ARC doivent, à minima, couvrir les dépenses générales de fonctionnement. Le Comité Syndical a reconduit en 2016 la contribution de l'année précédente, plaçant ainsi la contribution au titre du Budget Principal à 2,47€ par habitant. Celle du CDDRA a été maintenue à 1€ par habitant (sur la base de la population communale publiée au Journal officiel au 1er janvier 2016 selon les statuts de l'ARC). Le budget de l'ARC comprend également des recettes complémentaires issues des politiques contractuelles ou territoriales, versées par les contributeurs publics : République française, Région Auvergne - Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Europe - Interreg.

À l'instar de 2015, l'année 2016 confirme la diminution des cofinancements externes des partenaires français et suisses, en raison de la fin de dispositifs contractuels (INTERREG 2010-2014, Grand Projet Rhône-Alpes 2010-2014). Le Contrat de Développement Durable du Genevois français a été supprimé courant 2016 par le nouvel exécutif régional pour donner place aux Contrats d'Ambition Régionale établis directement avec les intercommunalités.

Les priorités définies pour l'année 2016 portaient sur :

- **l'aménagement du territoire** : d'une part, avec l'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 (conduite de la démarche, animation politique et technique, définition des orientations, rédaction du programme d'actions, validation) ; d'autre part, la poursuite de la démarche InterSCOT du Grand Genève français : réflexion sur l'opportunité d'un SCOT à l'échelle de l'ARC et priorisation des thématiques dans la déclinaison de la démarche InterSCOT (Schéma d'accueil des entreprises, schéma d'aménagement commercial, etc.) ; structuration du centre de ressources auprès des membres ;
- **la mobilité** : lancement de la réflexion sur un schéma transfrontalier de déplacement et la préfiguration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), coordination et suivi des maîtres d'ouvrage dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, accompagnement des projets de services à la mobilité (autopartage, covoiturage) ;

- **la transition énergétique, l'agriculture et l'environnement** : engagement du territoire dans les démarches de transition énergétique et labellisation dans le cadre de l'appel à projet national Territoire à Energie Positive (TEPOS), coordination des initiatives des membres de l'ARC, préservation de la qualité environnementale du territoire, établissement de référentiels transfrontaliers sur l'environnement, communication sur le Projet agricole d'agglomération et mise en œuvre du PSADER ;
- **le développement économique** : mise en œuvre la stratégie de développement de l'Éco-Cité française du Grand Genève, renforcement des actions à l'échelle de l'ARC et à l'échelle transfrontalière, lancement d'une démarche pour le développement de l'enseignement supérieur dans le Genevois français ;
- **la communication et la participation** : poursuite du développement des actions de communication visant le développement d'une identité franco-valdo-genevoise, et du rôle de l'ARC comme interlocuteur de la coopération transfrontalière et acteur régional du développement du Genevois français.

► LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2016
Budget principal

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :
3 843 748,83 €
INVESTISSEMENT :
32 960,61 €

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT :
694 789,55 €
INVESTISSEMENT :
15 000,00 €

Le budget principal comprend toutes les dépenses dédiées à l'ARC ainsi que les dépenses de personnel liées au Grand Genève.

Le budget annexe recouvre les dépenses de personnel et les crédits d'études affectés au CDDRA du Genevois français.

Tous les chiffres sont en € TTC.

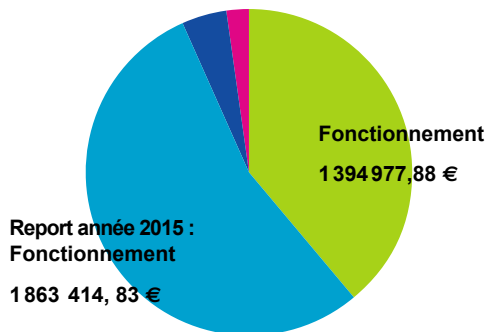
CONTRIBUTION DES EPCI AU TITRE DE L'ARC/CDDRA 2015

Membres	Population Totale INSEE 2015	MEMBRES ARC SM		MEMBRES CDDRA		TOTAL GLOBAL
		€/habitant	Total contribution	€/habitants CDDRA	Contribution CDDRA du Genevois Français	MONTANT TOTAL CONTRIBUTIONS CUMULEES
CC du Pays de Gex	87 883	2,47 €	217 071,01 €	1 €	87 883 €	304 954,01 €
CC du Genevois	40 839	2,47 €	100 872,33 €	1 €	40 839 €	141 711,33 €
Annemasse Agglo	88 214	2,47 €	217 888,58 €	1 €	88 214 €	306 102,58 €
CC du Bas Chablais	38 268	2,47 €	94 521,96 €	-	0 €	94 521,96 €
CC du Pays Bellegardien	21 615	2,47 €	53 389,05 €	1 €	21 615 €	75 004,05 €
CC Arve et Salève	19 042	2,47 €	47 033,74 €	1 €	19 042 €	66 075,74 €
CC Collines du Léman	11 805	2,47 €	29 158,35 €	-	0 €	29 158,35 €
CC Faucigny Glières	26 875	2,47 €	66 381,25 €	1 €	28 875 €	93 256,25 €
Commune de Thonon	35 827	2,47 €	88 492,69 €	-	0 €	88 492,69 €
CC Pays Rochois	26 895	2,47 €	66 430,65 €	1 €	26 895 €	93 325,65 €
Sous-Total Membres ARC SM	397 263		981 239,61 €		311 363 €	1 292 602,61 €
CC des Quatre Rivières	18 649			1 €	18 649 €	
Sous-Total Membres CDDRA (Hors ARC SM)	18 649				18 649 €	

Compte administratif : Budget principal 2016

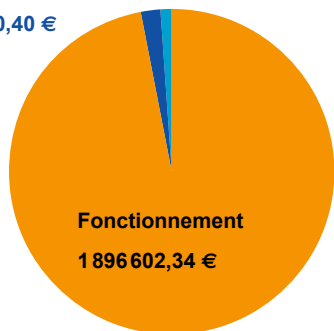
Recettes : 3 276 352,42 €

Investissement : 17 959,70 € Reste à réaliser : 2 406,41 €



Dépenses : 1 938 464,76 €

Report Investissement 2015 (001) : 7 725,31 €
Investissement : 31 370,40 €

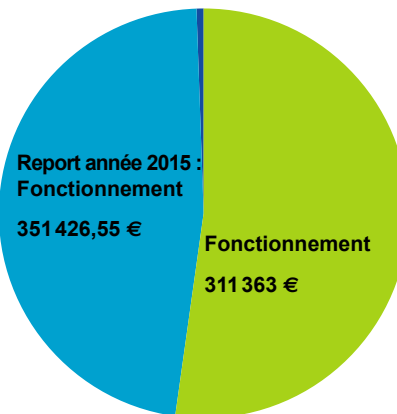


Résultat : 1 337 887,66 €

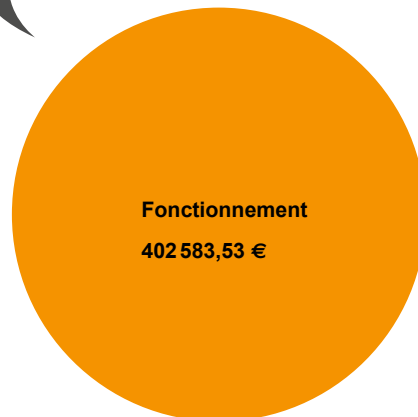
Compte administratif : Budget annexe 2016

Recettes : 786 445,74 €

Report investissement : 6 308,36 €



Dépenses : 428 583,53 €



Résultat : 266 514,38 €

► L'ÉQUIPE DE L'ARC SYNDICAT MIXTE

- Frédéric Bessat, directeur général des services, chef de projet français Grand Genève ;
- Ludovic Antoine, chargé de mission mobilité Grand Genève pour le compte du Conseil départemental de la Haute-Savoie, puis chargé de mission mobilité pour le compte de l'ARC Syndicat mixte ;
- Marion Charpié-Pruvost, responsable aménagement du territoire ;
- Nathalie Communal, assistante Grand Genève, responsable de la commande publique de l'ARC Syndicat mixte ;
- Louise Flattet, stagiaire au service communication (six mois) ;
- Brice Fusaro, secrétaire général du GLCT Grand Genève ;
- Sébastien Jerdelet, responsable de communication ARC et Grand Genève ;
- Charlotte Le Guic, chargée de mission aménagement du territoire ;
- Thomas Linchet, chargé de mission politiques contractuelles et administration générale ;
- Gisèle Meynet, chargée de mission participation et culture ;
- Lionel Pelud, chef de projet éco-cité du Grand Genève français, chargé de mission économie, emplois et formation ;
- Marion Pesenti, assistante ARC, pôle administratif ;
- Sylvie Varès, responsable du pôle aménagement-transition énergétique ; chargée de mission agriculture et espaces naturels ;
- Floriane Vergara, chargée de mission politiques contractuelles ;
- Hervé Villard, chargé de mission environnement Grand Genève pour le compte du Conseil départemental de l'Ain, puis chargé de mission environnement pour le compte de l'ARC Syndicat mixte ;
- Ghislaine Willemin, responsable du pôle administratif.

Politiques contractuelles

► PARTENARIATS AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)

L'ARC a signé à l'automne 2013 un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) avec le Conseil régional Rhône-Alpes. Le dispositif vise à accompagner le projet de territoire du Genevois français, articulé autour des grands enjeux locaux et des priorités de la Région Rhône-Alpes. L'enveloppe régionale porte sur 20,7 millions d'euros sur la durée du contrat (2013-2019).

Le programme d'actions du CDDRA du Genevois français est organisé autour des cinq axes identifiés dans la Charte, comprenant une trentaine de fiches-actions, incluant un Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural (PSADER) et une Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité (CFAC).

Les domaines d'intervention du CDDRA

- l'organisation urbaine, la mobilité et l'habitat ;
- le développement économique ;
- l'environnement et l'énergie ;
- le développement rural (agriculture) ;
- la culture et la mise en réseau des acteurs.

Le Comité de pilotage CDDRA conduit la démarche d'élaboration du dispositif et en gère le déroulement : accompagnement des projets éligibles, demandes de subvention, avenants. Il se réunit tous les trimestres et se prononce sur les orientations de l'élaboration du CDDRA ainsi que sur l'instruction des dossiers de demandes de subvention éligibles aux crédits régionaux liés au contrat. La composition du Comité de pilotage CDDRA reflète la diversité du territoire. Il rassemble des élus délégués par les intercommunalités françaises membres, des élus régionaux et des représentants de

la société civile via le Conseil local de développement (CLD) du Genevois français.

Le nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes a informé les territoires rhônalpins, par courrier en date du 30 mars 2016, de la suppression du dispositif CDDRA. Les Contrats d'Ambition Régionale lui succèdent. Ils sont établis directement avec les intercommunalités. La Région a toutefois souhaité honorer son soutien aux projets engagés devant le Comité de pilotage CDDRA, sur une période transitoire permettant aux collectivités, et donc à l'ARC, de déposer des dossiers d'engagement sur le premier semestre 2016. Dans ce cadre, les services de l'ARC ont poursuivi l'instruction et le suivi des dossiers émergeant aux programmes CDDRA 2015/2016.

Compte tenu de la suppression du dispositif CDDRA par la Région Auvergne Rhône-Alpes, aucun Comité de pilotage CDDRA n'a été convoqué en 2016.

Opérations financées en 2016 au titre du CDDRA :

Mobilité et aménagement durable

- Aménagement des pistes cyclables de Bonneville (quartier du Bouchet) : 145 483 € de subvention régionale.
- Développement des modes doux de la commune de Reignier-Esery : 47 031 € de subvention régionale.
- Réalisation d'une piste cyclable à Prévessins-Moëns : 183 725 € de subvention régionale.
- Cheminement connexion chemin de l'Arve « CHAL » (transition)
- Étude pré-opérationnelle consacrée à la mobilité sur la CC4R : 20 000 € de subvention régionale.
- Travaux relatifs au projet de véloroute d'agglomération de Cranves-Sales : 33 333 € de subvention régionale.
- Études de maîtrise d'œuvre de la Maison de la Mobilité du PEM d'Annemasse : 46 000 € de subvention régionale.



Douane de Bardonnex.

Agriculture et transition énergétique

- Étude de co-digestion en station d'épuration destinée à la production de biométhane (CCPR) : 36 344 € de subvention régionale.
- Expérimentation et déploiement du dispositif DOREMI sur le territoire de l'ARC (année 2016) : 42 330 € de subvention régionale.
- Pré-étude de faisabilité pour la mise en valeur environnementale, paysagère et culturelle du site agro-naturel des Bois de Rosses par un projet d'Odysée Verte : 6 498 € de subvention régionale.
- Développement d'une vaste campagne de sensibilisation à l'environnement sur le territoire concerné par la Haute chaîne du Jura (année 3) : 2 120 € de subvention régionale.



- Accompagnement à l'installation de porteurs de projet en agriculture de proximité dans le cadre de la couveuse agricole InitiaTerre (année 2016) : 30251 € de subvention régionale.
- Réalisation d'un schéma intercommunal de desserte forestière CC4R : 8013 € de subvention régionale
- Étude stratégique relative à la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Énergie sur l'Agglomération d'Annemasse : 77260 € de subvention régionale.

Économie

- Élaboration d'un schéma d'accueil des entreprises du Genevois français (ARC) : 29616 € de subvention régionale.
- Incubateur d'innovation sociale et économique 3^e année (Innoales) : 10000 € de subvention régionale.

- Animation Veille stratégique et concurrentielle de la sous-traitance (3^e année) : 8500 € de subvention régionale.
- Midis de l'économie (2016) : 3240 € de subvention régionale.
- Postes d'animation SECURISE'RA : 12140 € de subvention régionale.
- Démarche territoriale de développement des compétences et d'accompagnement des entreprises de la construction durable du Genevois français (Année 2) : 10920 € de subvention régionale.
- Accompagnement des porteurs de projet (plateformes d'initiatives locales)- 2016 : 109351 € de subvention régionale.
- Labellisation des centres associés «Cité des Métiers» de Bonneville et Bellegarde : 33133 € de subvention régionale.
- Accompagner le développement de la «Cité des Métiers du Grand Genève pour le centre associé d'Annemasse et le Genevois français - année 2016 : 23250 € de subvention régionale.

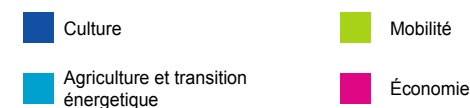
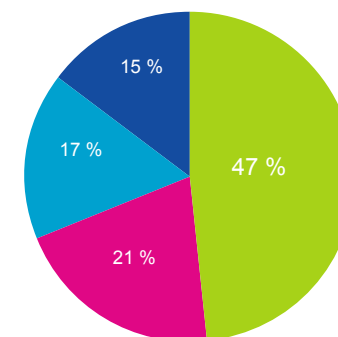
Culture

- Mise en réseau des bibliothèques des communes de la CC4R (année 3) : 13642 € de subvention régionale.
- Projet pianos de rue «Jouez, je suis à vous» - édition 2016 : 10000 € de subvention régionale.
- Projet arts de la rue «Les apprentis saltimbanques» à Bonneville - édition 2016 : 2500 € de subvention régionale.
- Construction d'un site de production artistique et d'espaces mutualisés à Sergy : 110200 € de subvention régionale.
- Médiation culturelle - action «Parcours» - année 2016 : 11000 € de subvention régionale.
- Étude de restructuration et extension de la grande salle du centre culturel Château Rouge : 15000 € de subvention régionale.

Gouvernance

- Postes d'animation CDDRA pour le premier semestre 2016 (animation générale, assistante, InterScot, économie, culture, CLD, PSADER) : 66069 € de subvention régionale.

SUBVENTIONS RÉGIONALES ACCORDÉES EN 2016 AU TITRE DU CDDRA DU GENEVOIS FRANÇAIS

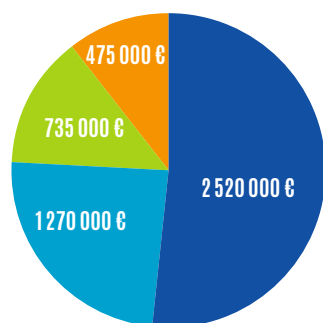


En parallèle, les élus de l'ARC se sont consacrés à l'élaboration d'un nouveau lien contractuel avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales et plus particulièrement au travers de la Convention de Coopération métropolitaine du Genevois français.

Lancement de la révision de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français

Dans le cadre du volet territorial du Contrat Plan État Région (CPER) 2015-2020, la Région Auvergne Rhône-Alpes a marqué sa volonté d'accompagner l'affirmation métropolitaine du Genevois français et la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain avec la signature, le 29 octobre 2015, d'une convention de coopération métropolitaine. C'est la première fois que l'ARC, futur Pôle métropolitain, fait l'objet d'une contractualisation spécifique au sein du CPER. A travers ce partenariat, la Région a alloué une enveloppe de 5 millions d'euros afin d'accompagner des projets d'investissements structurants, exemplaires et d'envergure métropolitaine.

CONVENTION DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE DU GENEVOIS FRANÇAIS



Confortation de l'offre de transport et de mobilité

Innovation – Filières d'avenir

Aménagement durable et transition énergétique

Formation, enseignement supérieur, recherche

Dès l'élection du nouvel exécutif régional, les élus de l'ARC ont sollicité le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour réviser la convention de coopération métropolitaine. L'enjeu est d'identifier des opérations valorisables dans le cadre d'une enveloppe financière du dispositif revalorisée. Un nouveau travail de recensement des opérations susceptibles d'être éligibles a été lancé courant 2016 : la démarche s'inscrit dans les quatre axes initiaux de la Convention de coopération métropolitaine, à savoir la mobilité durable, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique et l'innovation, la formation et l'enseignement supérieur.

L'objectif consiste à élaborer un « Pacte métropolitain du Genevois français » avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Convention de coopération métropolitaine initiale, conclue en octobre 2015, apporte 5 millions € de crédits régionaux aux projets du Genevois français : la négociation doit porter l'enveloppe de crédits régionaux à la hauteur du programme d'investissements du Genevois français sur les projets lourds d'envergure métropolitaine. Les élus souhaitent parvenir à un premier protocole d'accord à la fin du deuxième trimestre 2017 et finaliser la rénovation de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français à la rentrée 2017 dans la perspective de la clause de revoyure du CPER.

En 2016, l'ARC a accompagné plusieurs demandes de subventions de ses EPCI membres au titre de la Convention de coopération métropolitaine du Genevois français :

- Ville de Thonon-les-Bains : « Aménagement du PEM de la gare de Thonon, réalisation d'une passerelle ferroviaire » pour un coût total d'opération de 10 000 000 € (demande en cours d'instruction) ;
- Communauté de communes du Pays Rochois : « Développement de la codigestion Expérimentation STEP » pour un coût total d'opération de 217 000 € (demande en cours d'instruction) ;

- Ville de Bellegarde : « Acquisition foncière du Buffet de la Gare » pour un coût total d'opération de 469 800 € et une subvention régionale de 140 000 € ;
- Communauté de communes du Pays Rochois : « Insertion urbaine autour du PEM RER La Roche sur Foron : acquisitions foncières ; études de programmation » pour un coût total d'opération de 224 000 € (demande en cours d'instruction) ;
- EPF 74 pour le compte de la Communauté de Communes du Bas Chablais : « Aménagement d'un PEM et des abords de la Gare de Bons en Chablais : acquisitions foncière » pour un coût total d'opération de 400 000 € et une subvention régionale de 120 000 € ;
- Annemasse Agglomération : « Animation 2016 de la cité de la solidarité internationale » pour un coût total d'opération de 216 000 € et une subvention régionale de 64 800 €, soit 30 %.



La Cité de la solidarité internationale, au 13 avenue Emile Zola, Annemasse.

► LES AUTRES PARTENARIATS

État (ADEME) : Territoire à Energie Positive

Au-delà des dispositifs avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'ARC a initié différents partenariats, notamment avec l'Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). L'ADEME a ainsi labellisé l'ARC et le Genevois français, Territoire à Energie Positive (TEPOS). Elle soutient aussi, à hauteur de 70 000 €, l'élaboration d'un schéma de la mobilité métropolitain du Genevois français et une étude de faisabilité pour le déploiement de stations d'autopartage à hauteur de 22 000 €.

L'ARC Syndicat mixte s'est positionné fin octobre 2016 sur l'appel à projet national pour l'alimentation 2016-2017, porté par le Ministère de l'Agriculture, en déposant un dossier de candidature pour l'élaboration d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Genevois français.

Europe (INTERREG)

L'année 2016 marque une poursuite du positionnement de l'ARC Syndicat mixte sur les programmes européens. L'ARC est ainsi chef de file de deux opérations : « PACT'Air » et « Géofab ».

> Opération PACT'air : pour l'amélioration de la qualité de l'Air

Cette opération s'inscrit pleinement dans le positionnement Territoire à Energie POSitive (TEPOS) de l'ARC (visant à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire). PACT'air doit permettre d'élaborer un programme de travail et de soutenir des opérations participant à améliorer la qualité de l'air.

L'ARC est chef de file français de ce projet, aux côtés de la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Genève. Les autres partenaires du projet sont l'État, Air Rhône-Alpes, le Département de l'Ain et la direction de l'Environnement du Canton de Vaud.

PACT'air poursuit le travail engagé avec le Projet G²AME (INTERREG) auquel l'ARC a activement collaboré. La réalisation du projet est prévue sur trois ans, à compter de la validation officielle du Comité de Programmation INTERREG intervenue le 16 juin 2016.

La participation de l'ARC en tant que chef de file au projet « PACT'Air » s'élève à 303 730 € pour un budget total de 1 414 886 €. La participation financière de l'Union Européenne sera versée à hauteur de 65 % du montant des dépenses subventionnables au titre du FEDER.

> Opération GEOFAB : promouvoir l'innovation numérique

Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement économique de l'ARC, qui vise à accompagner l'innovation. Le Géofab du Grand Genève constitue une réelle opportunité pour l'ARC de promouvoir l'innovation en valorisant les ressources cartographiques et les données transfrontalières. Le projet contribue au rapprochement des acteurs industriels, de services et de recherche pour faire émerger des services numériques innovants et concrets utilisant les données géographiques et cadastrales transfrontalières. C'est un soutien, à l'émergence de nouveaux produits numériques pour les TPE, PME, et start-up du territoire. C'est in fine un soutien à la création d'activités numériques innovants et d'emplois sur notre territoire.

La participation de l'ARC (2016-2019) en tant que chef de file au projet « Géofab du Grand Genève », s'élève à 1 634 75 € pour un budget total de 825 283 €. La participation financière de l'Union Européenne sera versée à hauteur de 60 % du montant des dépenses subventionnables au titre du FEDER.

> Développement Rural :

En parallèle, l'ARC a bénéficié d'un soutien du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le cadre de l'animation du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) avec une subvention de 20 800 €.

Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie

Dans le prolongement de la convention de partenariat avec les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, liée au projet INTERREG IV « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois », les départements ont mis à disposition dès 2011, tout comme la Région Rhône-Alpes, des agents pour assurer la mise en réseau et prendre en charge l'ingénierie de certaines thématiques (mobilité pour la Haute-Savoie et Environnement pour l'Ain). En contrepartie de cette prestation, l'ARC a reversé à ces trois partenaires une partie de la subvention perçue auprès de l'Union Européenne, c'est à-dire 98 936 € (crédits FEDER).

Ainsi, le Conseil départemental de l'Ain a mis à disposition de l'équipe Grand Genève un chargé de mission Environnement pour 50 % de son temps de travail. Cette mise à disposition se traduit par une convention spécifique entre l'ARC et le Conseil départemental de l'Ain. Au-delà de son soutien dans le cadre de l'opération INTERREG, le Conseil départemental de l'Ain a soutenu le CDDRA du Genevois français à travers une enveloppe de crédits spécifiques (550 000 €) sur la période 2014-2017.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie a mis à disposition de l'équipe Grand Genève un chargé de mission Mobilité pour 50 % de son temps de travail sur la durée du projet INTERREG IV « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ». Si la mise à disposition s'est achevée avec la fin de l'opération INTERREG mi-2015, la collaboration s'est poursuivie en 2016, à travers le GLCT Grand Genève.





L'année 2016
L'ARC en actions

Démarche de création du Pôle métropolitain

Lundi 27 mars 2017, la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Ain et la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de l'Ain ont largement approuvé le projet de création du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ces votes positifs complètent les votes positifs de la CDCI de la Haute-Savoie, et de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Haute-Savoie intervenus respectivement les 16 décembre 2016 et 6 mars 2017 et achèvent le processus de consultation préalable prévu par la loi, ce qui permet d'envisager la création du Pôle au cours du 2^e trimestre 2017.

Cette série de consultation, engagée à l'automne 2016 suite au vote quasi unanime des élus du Genevois français sur les statuts du futur Pôle métropolitain, a été conduite par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert.



CDCI de la Haute-Savoie, Annecy, le 16 décembre 2016.



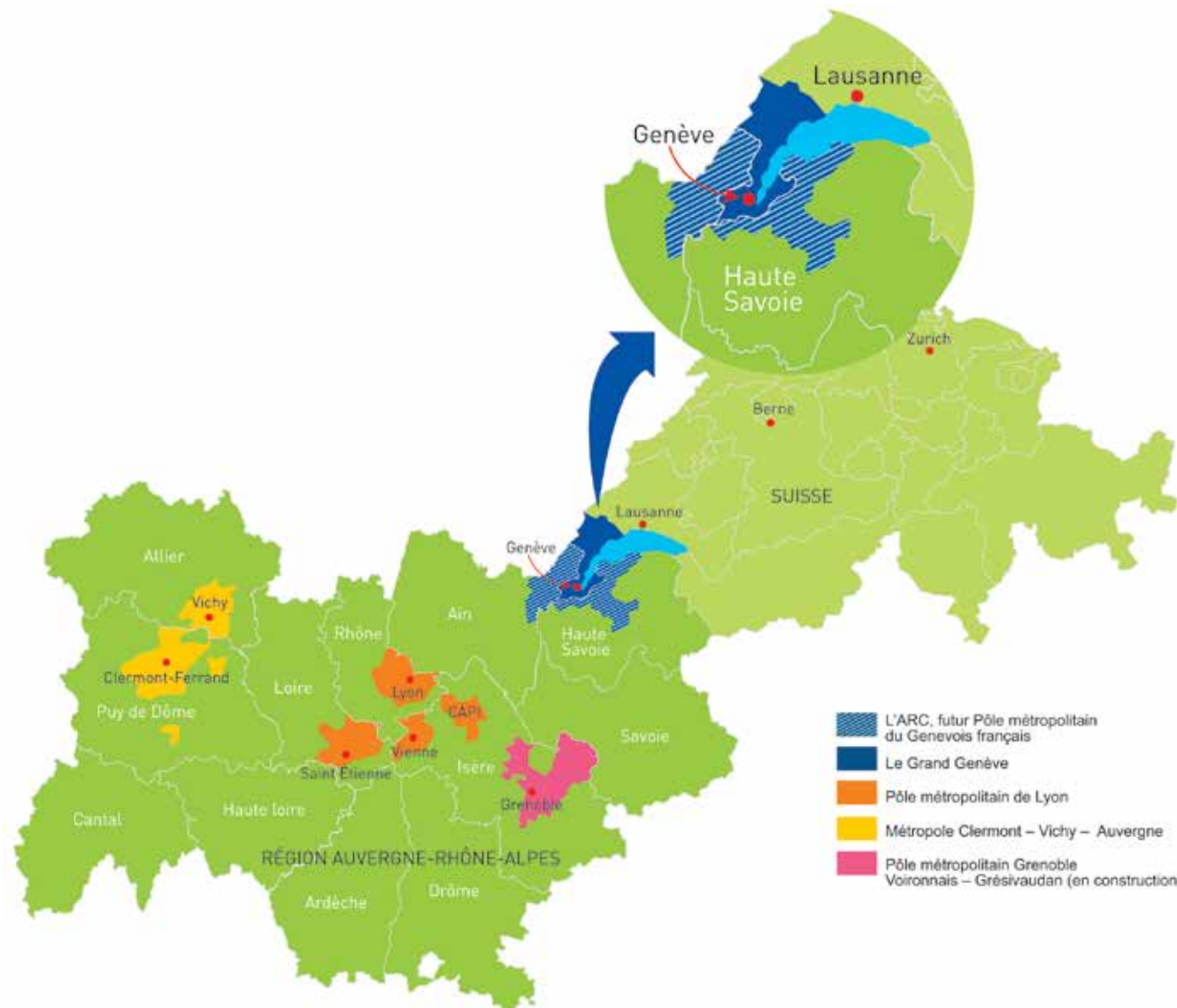
Séminaire dédié au futur Pôle métropolitain, 28 avril 2016, Neydens.

Afin de préparer la création du Pôle métropolitain, les élus de l'ARC avaient, en décembre 2015, saisi les CDCI des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie afin qu'elles tiennent compte dans leurs Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) respectifs, de la réalité urbaine et métropolitaine du Genevois français et intègrent pleinement le mouvement de structuration mené par l'ARC sur le périmètre du Genevois français avec la création du Pôle métropolitain.

Cette demande a été adoptée à l'unanimité par la CDCI de l'Ain le 14 mars 2016. Les membres de la Commission départementale de coopération intercommunale de la Haute-Savoie, réunie le 4 mars, ont donné une majorité de 28 voix sur 44 à l'amendement déposé par huit élus membres de l'ARC Syndicat mixte. Bien que reçu de manière favorable dans l'ensemble, le projet n'a pas obtenu - à deux voix près - la majorité qualifiée de 2/3 des suffrages exprimés nécessaires à l'adoption de l'amendement. Ce résultat n'a toutefois pas eu d'incidence sur le processus de création du Pôle métropolitain. Lors de cette même séance, la CDCI de la

Haute-Savoie a autorisé la création au 1^{er} janvier 2017, de la future Communauté d'agglomération, réunissant la ville de Thonon-les-Bains, les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, toutes trois membre de l'ARC Syndicat mixte. La naissance de cette nouvelle intercommunalité était indispensable pour créer le Pôle métropolitain sur le périmètre actuel de l'ARC, puisqu'un pôle métropolitain est constitué exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et une commune, seule, ne peut y adhérer. Avant de franchir cette nouvelle étape du processus de création du Pôle métropolitain, les élus se sont mobilisés tout au long de l'année 2016, autour de plusieurs temps forts.

De janvier à mai 2016, les services de l'ARC se sont consacrés à la finalisation de la rédaction des statuts du Pôle métropolitain, un travail mené en coordination avec les services de l'État. Le projet de statuts a été partagé largement. Au-delà des réunions du Bureau et du Comité syndical de l'ARC consacrées au Pôle métropolitain, deux séminaires ont associé, les 21 et 28 avril, l'ensemble des élus communautaires du Genevois français pour travailler sur les compétences du futur Pôle métropolitain. Le projet de statuts du Pôle métropolitain a été validé à l'unanimité par le Comité Syndical de l'ARC le 19 mai 2016.



APPROBATION DES STATUTS PAR LES EPCI MEMBRES DE L'ARC SYNDICAT MIXTE

EPCI	Nombre de membre en exercice	Nombre de membre votants	Nombre de vote pour	Nombre de vote contre	Nombre d'abstentions
CC Collines du Léman Séance du 20 juin 2016	▶ 26	▶ 23	▶ 23	▶ 0	▶ 0
CC Arve et Salève Séance du 22 juin 2016	▶ 32	▶ 28	▶ 28	▶ 0	▶ 0
CC du Pays Bellegardien Séance du 23 juin 2016	▶ 48	▶ 47	▶ 47	▶ 0	▶ 0
CC du Genevois Séance du 27 juin 2016	▶ 47	▶ 41	▶ 41	▶ 0	▶ 0
Annemasse Agglo Séance du 6 juillet 2016	▶ 56	▶ 47	▶ 45	▶ 1	▶ 1
CC du Pays de Gex Séance du 12 juillet 2016	▶ 53	▶ 48	▶ 46	▶ 0	▶ 2
CC Pays Rochois Séance du 19 juillet 2016	▶ 38	▶ 34	▶ 33	▶ 0	▶ 1
CC du Bas Chablais Séance du 21 juillet 2016	▶ 46	▶ 42	▶ 42	▶ 0	▶ 0
Commune de Thonon-les-Bains Séance du 27 juillet 2016	▶ 39	▶ 31	▶ 31	▶ 0	▶ 0
CC Faucigny Glières Séance du 28 sept. 2016	▶ 38	▶ 35	▶ 35	▶ 0	▶ 0
Comptabilisation des votes	▶ 423	▶ 376	▶ 371	▶ 1	▶ 4



Lettre d'information sur le futur Pôle métropolitain, transmise aux élus du Genevois français, juillet 2016.

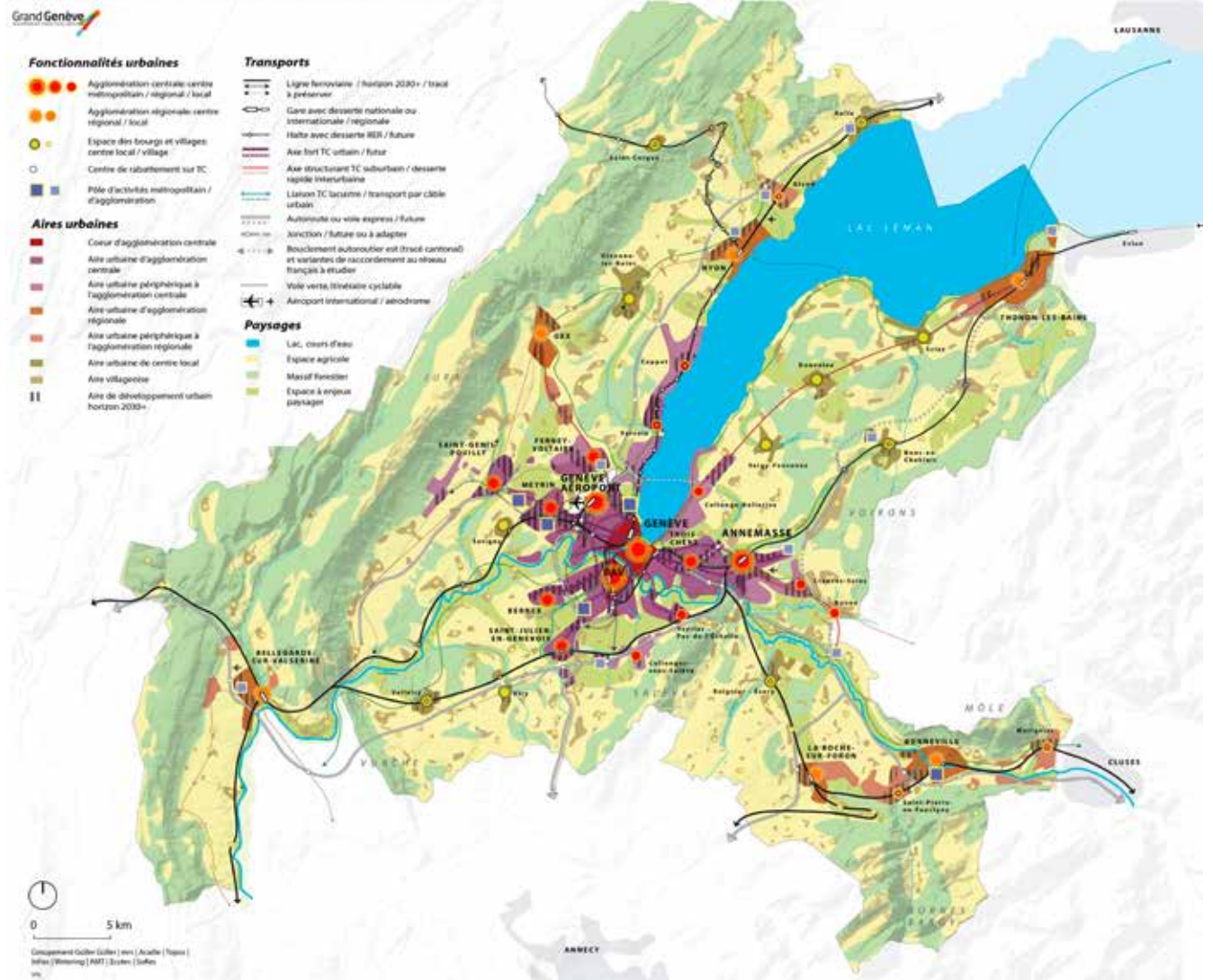
Ainsi, le 5 octobre 2016, le Président de l'ARC a officiellement saisi Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin qu'il puisse consulter pour avis, comme le veut toute procédure de création, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, le Conseil départemental de l'Ain mais aussi les Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI) de la Haute-Savoie et de l'Ain quant au projet de statuts du Pôle métropolitain.

Grand Genève : signature du Projet de territoire 2016-2030, le 8 décembre 2016

Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 s'incarne dans un document de référence et une série d'annexes permettant de conforter les objectifs d'aménagement du territoire du Grand Genève, de fédérer les différents partenaires français et suisses, d'établir une programmation pluriannuelle des investissements et des actions à engager dans trois domaines : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

La démarche d'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, initiée courant 2015, est portée par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève dont l'ARC Syndicat mixte est membre à part entière. Elle permet de candidater auprès de la Confédération suisse, au titre de la troisième génération de son appel à projets « Projet d'agglomération » (PA3 pour la période 2019-2022), dans la continuité des Projets d'agglomération n°1 (2007 pour la période 2011-2014) et Projet d'agglomération n°2 (2012 pour la période 2011-2014).

SCHEMA D'AGGLOMERATION 3 - HORIZON 2030+



En matière de mobilité, pour le PA3 et la période 2019-2022, 42 mesures ont été identifiées comme prioritaires (dites mesures A) dont 14 sont situées sur territoire français.

Les Conférences thématiques de l'ARC ont travaillé tout au long de l'année 2016 à l'élaboration de Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030. Un débat d'étape avait été organisé en Comité syndical de l'ARC de juin 2016.

Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 et l'adoption du PA3 ont fait l'objet d'un débat préalable en Comité syndical de l'ARC du 27 octobre 2016 avant la validation par les élus de l'ARC, en séance du 17 novembre 2016.

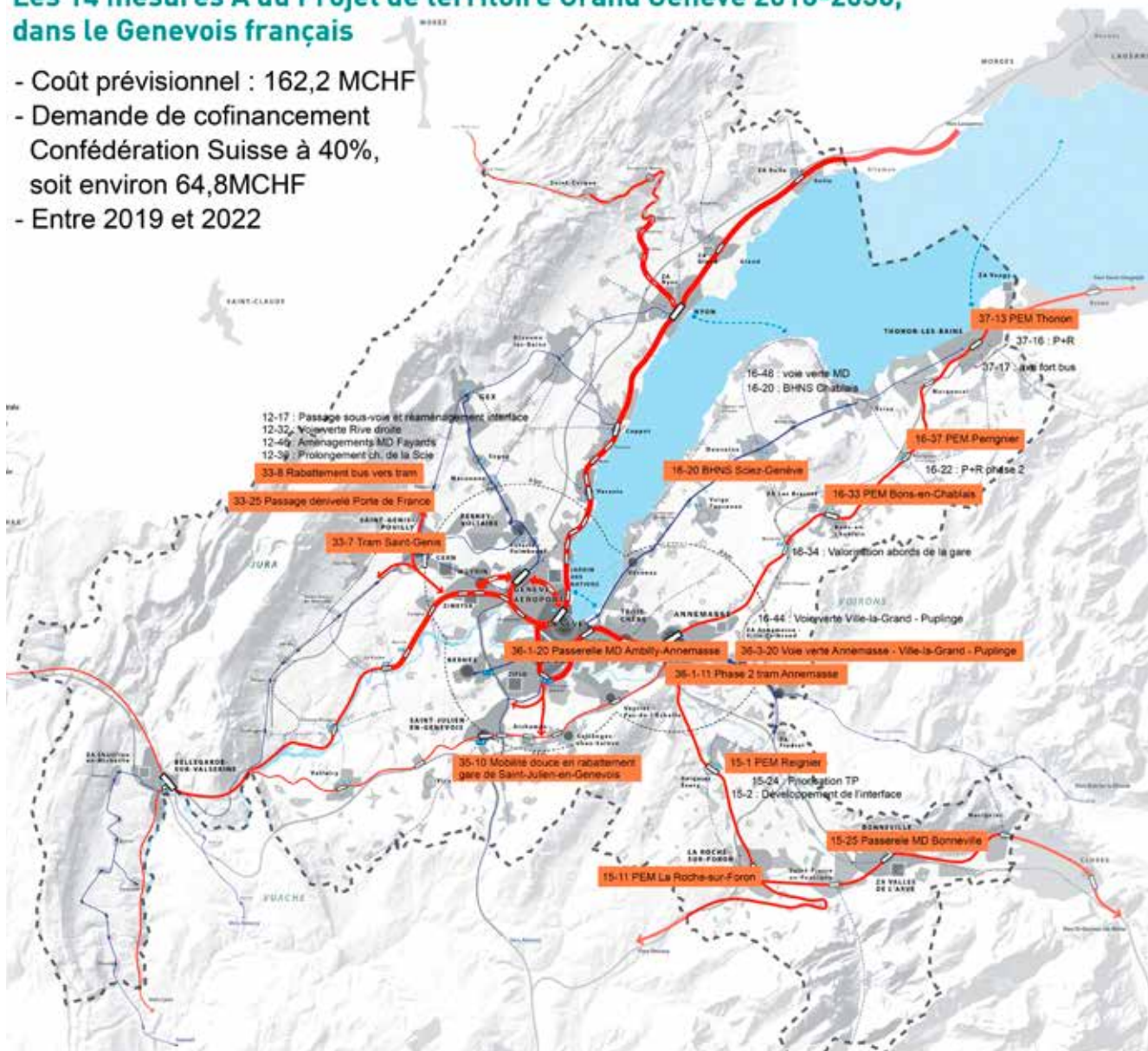
Dans l'intervalle, tous les EPCI membres de l'ARC, ainsi que la commune de Thonon-Les-Bains, ont délibéré afin de valider la liste des mesures de mobilité sollicitant des crédits de la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération n°3 (PA3), ainsi que sur les mesures d'urbanisation et d'environnement devant les accompagner.

L'Assemblée du GLCT Grand Genève a procédé à l'adoption du Projet de territoire et du Projet d'agglomération n°3, le 24 novembre 2016.

Au total, ce sont 64 millions CHF qui sont sollicités par les partenaires français du GLCT. Ils serviront autant à valoriser et à organiser le rabattement vers le Léman Express et prolonger des lignes de tramways en France telle celle du CERN vers Saint-Genis-Pouilly ou encore la ligne desservant Annemasse (le tramway en direction de Saint-Julien-en-Genevois ayant déjà été retenu par la Confédération suisse au titre du PA2). Le cofinancement sollicité par la partie française porte sur 14 mesures et représente 23% du volume financier du PA3 (2019-2022). Les opérations inscrites par les Cantons de Genève et Vaud constituent respectivement 70% et 7% de l'enveloppe de projets présentés à la Confédération suisse par les partenaires du Grand Genève.

Les 14 mesures A du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, dans le Genevois français

- Coût prévisionnel : 162,2 MCHF
- Demande de cofinancement Confédération Suisse à 40%, soit environ 64,8MCHF
- Entre 2019 et 2022



La Charte d'engagement ainsi que la liste des mesures sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse ont été signées officiellement à Meyrin, au CERN, le 8 décembre 2016 par l'ensemble des partenaires du Grand Genève. Ces deux documents font partie du Projet de territoire 2016-2030 et témoignent de l'engagement politique des partenaires du Grand Genève.



Signature du PA3 le 8 décembre 2016 à Meyrin (CERN) par les différentes collectivités membres du GLCT Grand Genève (de gauche à droite) : M Damien Abad, Président du Conseil départemental de l'Ain ; Mme Virginie Duby Muller, Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie ; M Etienne Blanc, Premier Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ; M Jean Denais, Président de l'ARC Syndicat mixte ; M François Longchamp, Président du Conseil d'État de la République et Canton de Genève ; Mme Jacqueline De Quattro, Conseillère d'État du Canton de Vaud ; Monsieur Gérald Cretegnny, Président de NyonRégion (ndlr absent sur la photo, M Rémy Pagani, Conseiller administratif de la Ville de Genève).

Toujours dans le cadre du Projet d'agglomération et du programme de travail développé sous l'égide du GLCT Grand Genève, l'année 2017 sera notamment consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030.



Signature du PA3 le 8 décembre 2016 à Meyrin (CERN) : M Jean Denais, 1^{er} Vice-président du GLCT Grand Genève ; M François Longchamp, Président du GLCT Grand Genève ; Mme Jacqueline De Quattro, 2^e Vice-présidente du GLCT Grand Genève.

La mobilité

► ARC

Élaboration du schéma métropolitain de mobilité

Dans le prolongement de sa feuille de route politique 2014 - 2020, l'ARC Syndicat Mixte s'est engagé dans une analyse spécifique, à la fois juridique, financière et organisationnelle, portant sur la structuration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de son territoire. L'année 2015 avait été consacrée à préciser la démarche d'engagement du schéma métropolitain de la mobilité du Genevois français, ce qui a permis de lancer une analyse des pratiques et des besoins du territoire dès le premier trimestre 2016.

Les résultats de ce diagnostic ont été présentés au Comité Syndical le 8 décembre 2016. Plusieurs éléments ressortent de cette étude et notamment le fait que le territoire de l'ARC constitue un périmètre pertinent pour penser et organiser les mobilités (58 % des déplacements domicile-travail sont internes à l'ARC) mais à condition de rester attentif aux différentes échelles d'appréhension des enjeux et à leurs spécificités. Les déplacements transfrontaliers appellent également des réponses adaptées : ils représentent 42 % des déplacements. Le Genevois français est néanmoins marqué par de fortes spécificités avec des territoires multipolarisés impactés par l'influence croissante de la Suisse et par des enjeux de proximité structurants (internes à chaque intercommunalité ou par « binômes » d'intercommunalités).

Bien que l'organisation des transports soit en forte évolution dans le Genevois français, elle reste peu adaptée aux enjeux. En effet, la multitude d'acteurs et le niveau de performance des transports collectifs posent question. Il convient d'élaborer un plan d'actions, activant tous les leviers : développement de l'offre de transports en commun (développement des infrastructures, augmentation des fréquences des lignes de transports en commun), meilleure lisibilité de l'offre, information simplifiée mais aussi coordination tarifaire. D'autres alternatives peuvent être envisagées telles que la



Stéphane Valli, Vice-Président de l'ARC à la Mobilité – Rencontres de la Mobilité du 13 décembre 2016, Archamps.

promotion du covoiturage et de l'autopartage ; développement du télé-travail ou des tiers-lieux ; développement des modes actifs (modes doux : vélo, marche). Ces solutions sont d'ailleurs étudiées par l'ARC en parallèle des réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain de mobilité.

Une seconde phase d'étude débutera janvier 2017 afin de définir le plan d'actions à entreprendre au regard des dynamiques de croissance démographique et de développement des déplacements. Il s'agira de déterminer les priorités d'intervention.

Premières rencontres de la Mobilité du Genevois français

Dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain de la mobilité, l'ARC a initié un cycle de rencontres de la Mobilité. Elles permettent de préparer la profonde évolution des transports sur le territoire, à court terme et à l'horizon 2019 (Léman express, trams, BHNS), en réunissant les acteurs concernés

(institutionnels, opérateurs, experts, usagers) autour des enjeux et des solutions transport à développer.

La première rencontre s'est tenue le 13 décembre 2016 au Centre de Convention à Archamps. Ces rencontres de la Mobilité ont réuni 120 participants et 20 exposants. Elles ont été présidées par Messieurs Stéphane Valli et Jean Neury, Vice-présidents de l'ARC en charge de la mobilité. Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'État genevois était également présent.

Les échanges ont porté sur les actions concrètes à mettre en œuvre tant à l'échelle métropolitaine qu'à l'échelle des intercommunalités membres de l'ARC. La séance a permis de partager la raison d'être d'un schéma métropolitain de mobilité de l'ARC, les enjeux de mobilités du territoire d'aujourd'hui et demain, les écarts entre les enjeux et l'offre existante, d'opérer un retour d'expériences des premières actions lancées sur le Genevois français.

Lancement d'un Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement du covoiturage sur le Genevois français

L'ARC a validé, en comité syndical du 30 juin 2016, sa participation à une opération INTERREG V visant à développer le covoiturage sur l'espace lémanique. Cette opération constitue la poursuite du premier projet INTERREG 2013 - 2015 destiné à promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires, en créant un service transfrontalier (www.covoiturage-leman.org), en complémentarité des offres de transport en commun, et en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01...).

Dans le cadre du nouveau projet INTERREG covoiturage-Léman, le Comité syndical de l'ARC du 8 décembre 2016 a validé le lancement d'une action expérimentale de type covoiturage domicile-travail sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination d'opérateurs privés avec un budget de 60000 € pour les trois années du projet (cet AMI pourra aussi prendre la forme d'actions spécifiques d'animation en direction des entreprises françaises).

Cette action est l'occasion de favoriser l'émergence de projets innovants sur le territoire, en particulier sur le champ des services à la mobilité. La participation de l'ARC à ce projet confirme son rôle de structure support de tests expérimentaux : il s'agit ici de jouer la carte de la promotion au niveau du Genevois français et de laisser la possibilité aux EPCI d'être en maîtrise d'ouvrage pour leur déploiement.

La démarche s'inscrit également dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Elle doit s'articuler avec les différents dispositifs TEPCV, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la vallée de l'Arve, etc. L'AMI sera lancé au cours du 2ème trimestre 2017, avec une expérimentation prévue en cours d'année, dans une configuration « Genevois français » ou transfrontalière.



Engagement pour le déploiement des stations d'autopartage

L'ARC, en partenariat avec Citiz (nouvelle dénomination de l'opérateur Citilib'), participe au déploiement de stations d'autopartage sur le Genevois français. L'autopartage est un système qui permet aux usagers de louer de façon ponctuelle une voiture en libre-service. Ce dispositif vise donc à diminuer les déplacements, à démotoriser les ménages mais aussi à libérer de l'espace public au bénéfice des autres modes alternatifs de déplacements.

En octobre 2016, quatre collectivités membres se sont déjà engagées à déployer stations et véhicules :

- Communauté de communes (CC) du Pays de Gex,
- Annemasse Agglo,
- Communauté de Communes du Genevois,
- Communauté de Communes Faucigny-Glières.

À terme, cette démarche pourra être développée sur l'ensemble du périmètre de l'ARC pour les collectivités qui le souhaitent.



© Dauphiné Libéré

Dès octobre 2016, 6 voitures ont été réparties sur cinq stations (à Gex, Annemasse, Archamps et Saint-Julien-en-Genevois). Il est prévu de doubler ce volume dès le premier trimestre 2017.

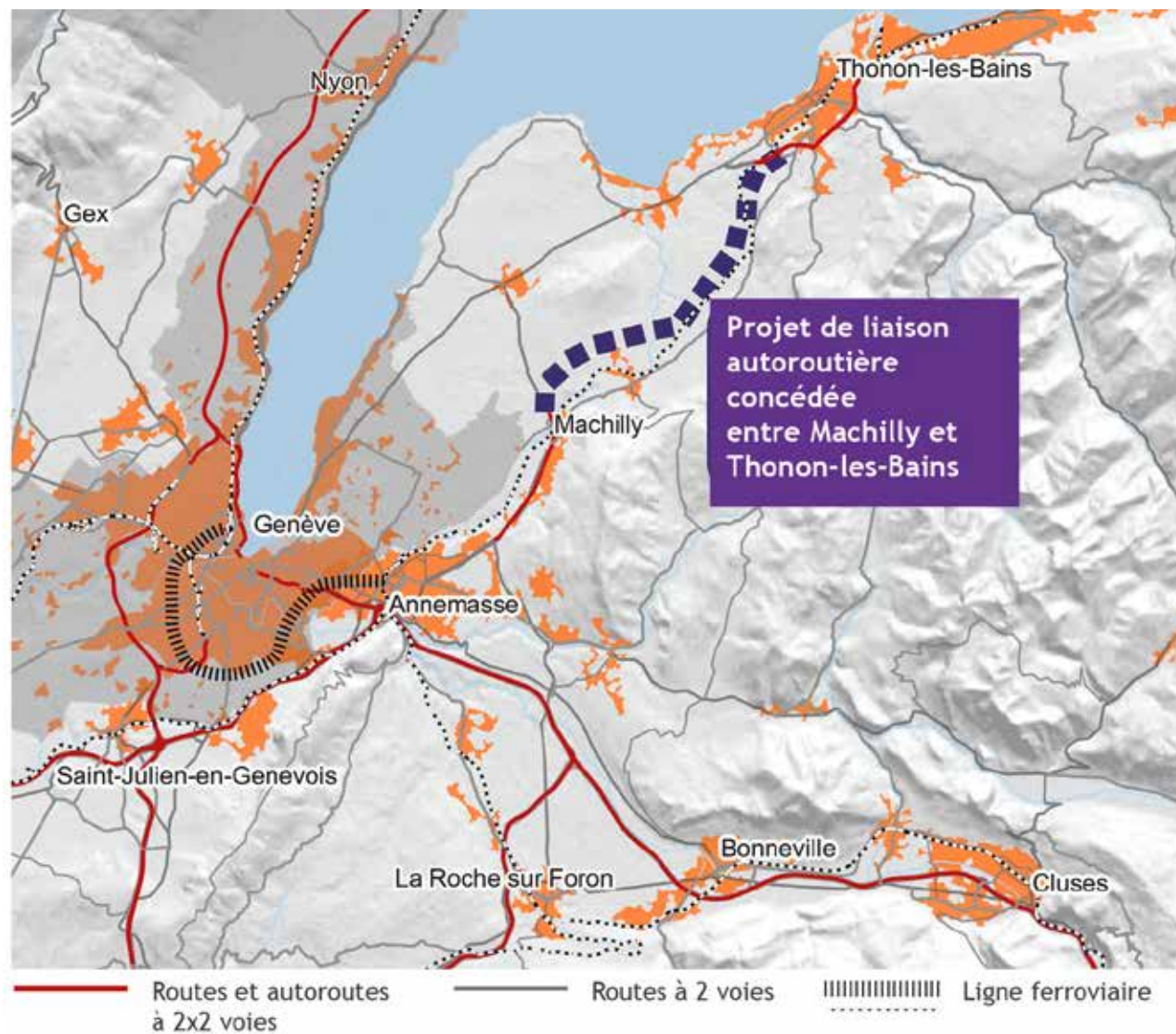
Afin de contribuer au financement du lancement du service (mise à disposition de voitures, système de gestion à distance des réservations), les élus de l'ARC Syndicat mixte ont validé, en comité syndical du 29 septembre 2016 une prise de participation de 15000 € au capital de Citiz pour une durée de cinq ans. Cette participation offre la possibilité à tous les membres de l'ARC et demain du futur Pôle Métropolitain, de déployer le service CITIZ durant les trois années de l'expérimentation sans devoir s'acquitter eux-mêmes d'un ticket d'entrée au capital de la société, dans le cadre du lancement de l'expérimentation. L'ARC s'est également engagé à accompagner la communication du lancement du service pour un montant maximal de 10000 € sur trois ans. La signature officielle de ce partenariat s'est tenue le 11 octobre 2016 à l'occasion du lancement de l'expérimentation.

Une motion pour soutenir le projet de liaison autoroutière entre Machilly et Thonon-les-Bains

Par arrêté en date 14 janvier 2016, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a soumis à la concertation publique le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains, (16,5 km pour 200 M€ avec une mise en service prévue en 2023). Ce projet de liaison autoroutière concédée, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État, a pour objectifs de desservir et irriguer le territoire situé au Sud de Thonon-les-Bains depuis l'agglomération d'Annemasse-Genève et l'autoroute A40 ; et d'offrir ainsi une infrastructure efficace qui déchargera les routes départementales des trafics de transit et d'échanges.

Cet axe routier doit venir en complément du développement des transports collectifs, (« Léman Express » (CEVA), bus à haut niveau de service (BHNS) entre Thonon et Genève). Ce projet est également inscrit dans le schéma d'agglomération du Grand Genève, établi en 2007 (Projet d'agglomération n°1) et mis à jour en 2012 (Projet d'agglomération n°2).

Le Comité syndical a exprimé le 25 février 2016 son adhésion au projet et sa volonté forte de le voir aboutir afin d'accompagner le développement harmonieux du Genevois français et la qualité de vie de ses habitants. L'objectif est d'aboutir au désenclavement complet du Chablais, avec la définition et la mise en œuvre, dans les meilleurs délais, d'un raccordement entre l'autoroute A40 et le Carrefour des Chasseurs.





Conférence de presse du 23 septembre à Ambilly.

© G.Laplace, Tribune de Genève 05/06/2016.

► GRAND GENÈVE

Fermeture des petites douanes

À la mi-septembre 2016, Monsieur le Conseiller d'État de la République et Canton de Genève Luc Barthassat a annoncé la mise en place prochaine de tests de régulation du trafic aux petites douanes. Il s'agit d'étendre les horaires de fermeture actuels (pour certaines jusqu'à 8h30) dans quatre hameaux frontaliers : Certoux, Chancy, Soral 2 et Sezegnin.

Sur demande des membres du Bureau de l'ARC, le Président Monsieur Jean Denais a organisé une Conférence de Presse le 23 septembre 2016 en présence notamment de Madame Virginie Duby-Muller, Député et Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de Madame Stéphanie

Pernod-Beaudon, Député et Vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain, de Monsieur Pierre-Jean Crastes, Vice-Président de l'ARC et Président de la Communauté de communes du Genevois. Les Maires des différentes communes du Genevois françaises concernées, ainsi que plusieurs membres du Bureau et Comité syndical de l'ARC étaient présents. La présence de Monsieur Michel Charrat, Président du Groupement Transfrontalier Européen et de Monsieur Fabrice Radigon, Vice-président, attestait de l'enjeu et de la forte mobilisation nécessaire. La position unanime des partenaires français a permis de suspendre le test et de convenir de la création d'un groupe de travail franco-genevois chargé de réfléchir aux mesures alternatives à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques des communes françaises et suisses qui subissent le flux

des véhicules pendulaires. La première séance de ce groupe de travail, le 18 octobre 2016, a permis de dégager plusieurs mesures concrètes, alternatives à la fermeture des petites douanes. Elles feront l'objet d'un suivi entre partenaires français et suisses. À titre d'exemple, il s'agit de proposer l'amélioration des lignes transfrontalières existantes ; la fluidification de la douane de Bardonnex par une voie réservée au covoiturage ; ou encore des actions de sensibilisation en matière de covoiturage. Chacune de ces mesures doit faire l'objet d'un suivi précisant l'action à réaliser, l'échéancier, les objectifs poursuivis et les résultats attendus.

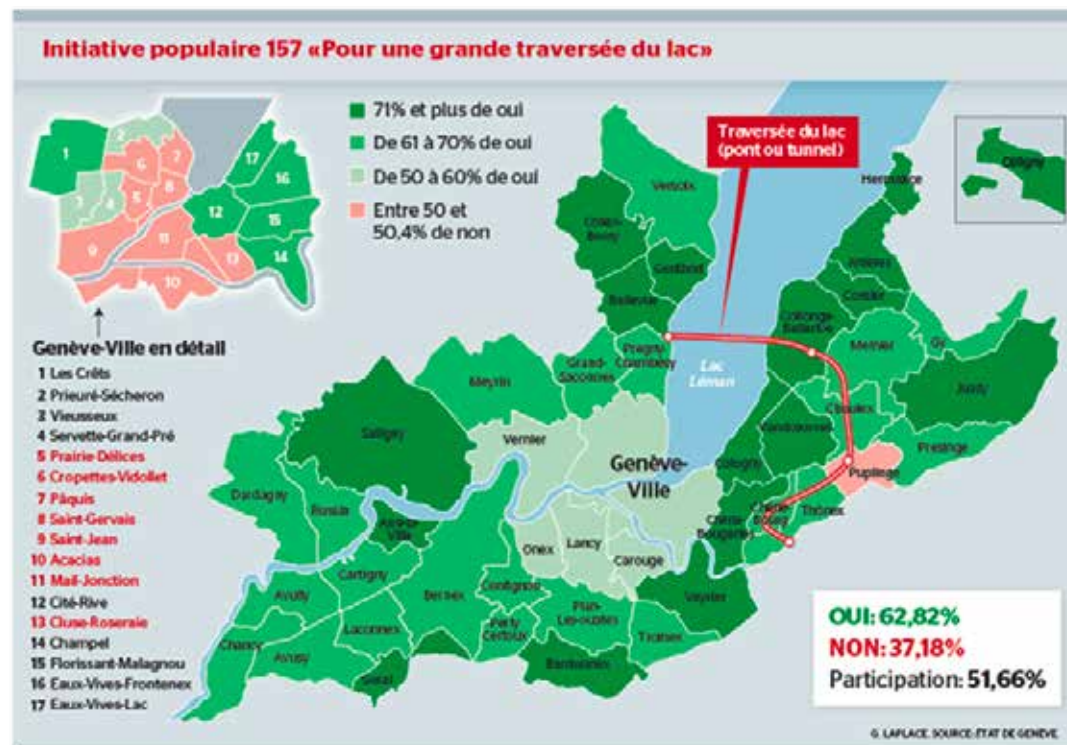
Les élus de l'ARC resteront mobilisés tout au long de l'année 2017 pour assurer la mise en place des mesures alternatives.

Projet de traversée du lac

Le 5 juin 2016, le peuple genevois s'est exprimé lors d'un référendum, et a largement plébiscité le principe d'une grande Traversée du Lac pour le bouclage autoroutier du Canton de Genève. Cette infrastructure majeure à l'échelle du Grand Genève devrait générer selon les estimations du canton de Genève plus de 80 000 véhicules par jour. Côté français, ce bouclage autoroutier du Grand Genève, concerne principalement les territoires du Chablais, d'Annemasse Agglomération, de la moyenne vallée de l'Arve, du Genevois haut-savoyard et du Pays de Gex.



Grand Genève.



Tribune de Genève 05/06/2016.

Au regard des effets et impacts du projet de Traversée du Lac sur le Genevois français, il convient d'instaurer un véritable partenariat transfrontalier pour débattre des mesures d'accompagnement adéquates : une étude portée par le GLCT Grand Genève examinera l'impact des projets routiers sur le périmètre du Grand Genève.

En séances du Comité syndical du 19 mai et du 30 juin 2016, les élus ont fait part de leur vive préoccupation sur l'impact de la Traversée du Lac. Des aménagements côté français seront indispensables au bon fonctionnement de l'infrastructure : il s'agit de faire comprendre aux partenaires suisses

que seule une démarche collective garantira le succès de ce projet. Sur demande du Bureau et du Comité syndical de l'ARC, Monsieur le Président Jean Denais a saisi Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'État genevois en charge des Transports, sur l'ensemble de ces questions.

Engagement des négociations sur l'exploitation des tramways transfrontaliers

Dans le cadre du Projet de territoire 2016-2030 du Grand Genève, les partenaires institutionnels français et suisses du GLCT Grand Genève se sont engagés à travers la Charte 2016 à « assurer un suivi régulier des investissements liés aux différents Projets d'agglomération. Il s'agit d'établir des accords sur les modalités de financement des déficits d'exploitation pour les lignes urbaines de transports publics transfrontaliers. Concernant les tramways transfrontaliers, ces éléments seront établis deux ans avant leur mise en service ».

Trois lignes de tramways du réseau de transport genevois doivent être prolongées sur territoire français :

- le projet d'extension de Moillesullaz vers Annemasse sur 3.4km en deux phases, la première de la douane de Moillesullaz vers le centre-ville d'Annemasse (2 km avec quatre stations, mise en service en 2019) et la seconde du centre-ville vers le quartier du Perrier (1.4 km avec trois stations, mise en service en 2023) ;
- le projet d'extension de la ligne 18 du CERN vers Saint-Genis-Pouilly dont la première phase du CERN vers Porte de France (sans arrêt intermédiaire, 2020) ;
- le projet d'extension de la ligne 15 de Palettes à St Julien-en-Genoivois, en deux phases également, une première phase jusqu'à la zone d'activité de Plan les Ouates (ZIPLO, 2.5 km) sur territoire suisse en 2021, et une seconde vers Saint Julien-en-Genoivois en 2023 (2.1 km en Suisse et 1.3 km en France).



Tramway à la gare de Cornavin, Genève.

Sous l'impulsion de Luc Barthassat, Conseiller d'État en charge de la mobilité et de Jean Denais, Président de l'ARC, un groupe de travail transfrontalier dédié à l'identification des déficits d'exploitation prévisionnels des futures lignes de tramway transfrontalières s'est réuni le 5 décembre 2016. Il est composé des représentants des autorités suivantes :

- la République et canton de Genève, maître d'ouvrage des trois tramways pour la partie suisse ;
- la Communauté de communes du Genevois ;
- la Communauté de communes du Pays de Gex et le Département de l'Ain ;

- Annemasse Agglomération ;
- l'ARC, coordinateur des maîtres d'ouvrages français.

Cette réunion politique, couplée à plusieurs séances techniques, a permis d'engager la réflexion sur plusieurs scénarii de conditions d'exploitation des lignes de tramways transfrontalières.

L'aménagement du territoire et la transition énergétique

► ARC

Démarche TEPOS

Engagée en juillet 2015, la démarche de mise en cohérence à l'échelle de l'ARC des candidatures à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) national « TEPCV » s'est traduite en décembre 2015 par la labellisation « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) attribuée à l'ARC Syndicat mixte et donc à tout le Genevois français. Cette labellisation ouvre de réelles perspectives aux acteurs publics et aux entreprises du périmètre de l'ARC en termes d'accompagnement de leurs opérations puisqu'elle permet un accès facilité aux crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) avec un taux d'intervention allant jusqu'à 80 %.

L'enjeu pour les membres de l'ARC a été d'assurer, tout au long de l'année 2016, une coordination et une mise en cohérence des différents services et produits liés à la transition énergétique développés par les collectivités du Genevois français. Un travail de concertation a été conduit tout au long de l'année 2016 afin de préciser la stratégie de communication autour de la transition énergétique : il a été convenu de raisonner par services (ou produits) offerts à la population. La plateforme de rénovation énergétique (REGENERO) des logements privés est le premier objet sur lequel cette approche a été utilisée.



Rénovation énergétique des bâtiments : participation à l'organisation du Salon Réhabitat 2017

Dans le cadre de la démarche TEPOS et de l'accompagnement du développement d'une plateforme de rénovation énergétique des logements privés, l'ARC s'est engagé dans l'organisation du salon Réhabitat organisé le 11 mars 2017 à Rochexpo à la Roche sur Foron.

Ce salon, consacré à la rénovation énergétique de l'habitat, met en relation particuliers et artisans du Genevois français. Il vise à accompagner concrètement les propriétaires dans leur démarche de projets et de travaux d'amélioration de leur logement. Il s'agit de promouvoir et diffuser largement l'information sur l'ensemble des aides existantes et de fournir une information « clés en main », avec une présence des acteurs nécessaires au montage du projet (artisans du territoire, l'ANAH, associations, banques...).

Cet évènement prend une nouvelle dimension avec la démarche REGENERO qui sert le développement des plateformes de rénovation énergétiques au service des habitants et des entreprises du Genevois français.



Programme national pour l'alimentation : une candidature de l'ARC pour élaborer un Programme Alimentaire Territorial du Genevois français « Nos produits dans nos assiettes »



À l'échelle du Genevois français, l'agriculture doit être affirmée comme activité économique stratégique, jouant un rôle essentiel pour la vitalité économique du territoire, son attractivité et la qualité de vie.

L'ARC s'est engagé dans plusieurs actions à travers le Projet agricole d'agglomération, la défense du statut de la zone franche, en 2014-2015, dans le cadre du label « Swissness » ; le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) 2013-2016 ; etc.

Les élus de l'ARC ont souhaité répondre à l'appel à projet lancé par l'État et donc solliciter son soutien financier afin de définir un Programme alimentaire Territorial (PAT) du Genevois français : « nos produits dans nos assiettes ». Le dépôt du dossier de candidature est intervenu le 30 novembre 2016.

Il s'agit de définir une stratégie alimentaire durable, un plan d'actions pour le Genevois français et rechercher des financements pour la suite opérationnelle des actions afin de favoriser les circuits courts, la promotion des produits locaux auprès des habitants, suivre les produits du genevois français dans les différentes cantines du territoire. La démarche doit permettre la réalisation d'une cartographie des acteurs du territoire, et la réalisation d'un plan d'action pour le territoire, associé à la recherche de financement pour la suite opérationnelle des actions identifiées.

Lancement de l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises

Dans le cadre de sa démarche interSCOT et de la démarche éco-cité française du Grand Genève, l'ARC s'est engagé en 2016 dans l'élaboration d'un Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE). Le SAE a vocation à être un document à la fois stratégique et opérationnel pour décliner les axes de développement économique du territoire dans le cadre d'un aménagement durable du territoire. Le SAE de l'ARC se veut un outil de pilotage, de gouvernance de l'accueil économique ainsi qu'un outil opérationnel au service des huit SCOT du territoire. Le Comité syndical du 24 mars 2016, après en avoir délibéré a retenu, à l'unanimité, le candidat ARGO&SILOE qui conduit l'étude pour le compte de l'ARC.

A l'horizon 2030, il s'agit de coordonner les conditions d'accueil des entreprises et des emplois, en améliorant la qualité urbaine et paysagère des espaces à vocation économique et en limitant la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols. Le SAE devra identifier les outils nécessaires pour accueillir et conforter entreprises et emplois.

Les débuts des travaux ont permis d'assurer une rencontre avec les Vice-présidents des EPCI membres en charge de l'Aménagement et du Développement économique. Un premier travail a été mené sur l'analyse des stratégies des territoires, partagées par le Comité de pilotage de l'étude le 7 octobre 2016. De même, la cartographie des zones a débuté. L'année 2017 verra une première proposition de schéma global avant l'élaboration d'une « boîte à outils » mobilisable dans le cadre de l'évolution des SCOT et du développement économique de chaque territoire.

► GRAND GENÈVE

Projet INTERREG PACT'Air

Au regard de la dynamique du projet « Grand Genève Air Modèle Emissions (G2AME) » et les enjeux liés à la qualité de l'air, les partenaires suisses et français ont souhaité poursuivre leur collaboration. Celle-ci s'oriente vers l'élaboration d'un plan d'actions transfrontalier visant à améliorer durablement la qualité de l'air du Grand Genève par une réduction de la pollution à la source.

Cette opération relève désormais de la programmation INTERREG France-Suisse 2014-2020 avec le dépôt du projet appelé « Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève (Pact'Air) ».



L'ARC, en tant que chef de file au projet portera des actions à hauteur de 300 000 € sur un budget total de 1 500 000 € sur trois ans. INTERREG France-Suisse contribue à hauteur de 690 000 € pour le compte des partenaires français, dont près de 200 000 € pour le compte de l'ARC, correspondant à un taux de cofinancement de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER. Le Comité de programmation européen a validé cette opération le 16 juin 2016.

Cette action s'inscrit pleinement dans la logique de la stratégie TEPOS (Territoire à Energie Positive) de l'ARC, qui vise à réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du Genevois français. L'ARC a fait de la transition énergétique un axe important de développement de son territoire.

Le projet a officiellement démarré le 1^{er} juillet 2016. L'ARC est chef de file du projet côté français. Il s'appuie sur les services de l'État (DDT, DREAL, ARS) pour coconstruire un plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'air en coordination avec les territoires suisses du Grand Genève.





Signature du Contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes, vendredi 9 décembre 2016.

Contrat Vert et Bleu Arve Porte des Alpes

Le Contrat « vert et bleu » Arve-Porte des Alpes a été signé le 9 décembre 2016. Le Grand Genève, à travers l'ARC, a assuré l'élaboration et le financement des études préalables portant sur les territoires de Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle. Le SM3A a été désigné pour porter le contrat vert et bleu Arve-Porte des Alpes, sur la période 2016-2021, pour la réalisation des actions réparties en différents volets :

- réglementaire : afin de mieux prendre en compte les réservoirs de biodiversité et la trame verte et bleue dans les documents de portée réglementaire ;
- travaux consistant en des opérations de restauration des continuités écologiques ;
- études pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement écologique ;
- animation afin de communiquer sur les actions entreprises dans le cadre du contrat vert et bleu, d'animer et de coordonner l'ensemble des actions s'y rapportant.

Le Contrat vert et bleu représente une enveloppe financière de 4.6 millions d'euros répartie entre ces différents volets, avec pour financeurs la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Europe (via les fonds FEDER et FEADER pour les mesures agricoles), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Coordonné par le SM3A, le contrat regroupe 36 mesures portées par 12 maîtres d'ouvrage, que sont des intercommunalités, les sociétés d'autoroutes et le Conseil départemental de la Haute-Savoie (au titre des actions sur le franchissement des voiries par la faune, et les acteurs associatifs).



Communauté transfrontalière de l'énergie : préparation des Assises européennes de la Transition énergétique

Les membres du Comité syndical ont appuyé, en Comité syndical du 17 octobre 2016, le principe de l'organisation par le Grand Genève des «Assises Européennes de la Transition Energétique». Pour le Grand Genève, il s'agit de démontrer sa capacité à porter les valeurs de cette manifestation qui tiendra en 2017, sa 18^e édition et qui réunit, en moyenne, entre 2 000 et 3 000 congressistes (élus, collectivités, entreprises, associations, professionnels de la transition énergétique). Pour le Genevois français, il s'agit de démontrer qu'il est un acteur important du Grand Genève et que les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie sont tout autant engagées dans la transition énergétique que leurs partenaires suisses. Il s'agit aussi de proposer des événements associés, de mettre en avant une offre d'hébergements, etc.

Une délégation composée d'élus et de personnalités référentes de l'organisation des Assises, s'est rendue en janvier 2017 dans le Grand Genève pour évaluer la capacité du territoire à accueillir et organiser l'évènement. Dans la préfiguration de l'organisation des Assises, une séance plénière consacrée au Grand Genève lors de l'édition 2017, a été tenue le mercredi 25 janvier à Bordeaux.

Les Assises Européennes de la Transition Energétique sont devenues au fil des années un évènement incontournable de l'ensemble des collectivités, organismes et entreprises impliqués sur cette thématique.

Organisées alternativement à Bordeaux (ayant succédé, depuis 2014, à Grenoble) et à Dunkerque (ville créatrice de l'évènement), elles accueillent à chaque édition entre 2 000 et 3 000 congressistes.

La conclusion de l'édition 2017 a permis d'annoncer la tenue des prochaines Assises dans le Grand Genève dès 2018 !

Le développement économique, l'emploi et la formation

► ARC

Une convention de partenariat pour le déploiement des sports outdoor avec Outdoor Sport Valley



La stratégie de développement économique «Grand Genève français, l'éco-cité», portée par l'ARC, a révélé un enjeu de développement économique fort autour des activités des sports outdoor, notamment sur la filière des «sports nautiques outdoor». Cette dernière a été identifiée comme une filière d'excellence à fort potentiel pour le renforcement économique et l'attractivité du Genevois français avec une centaine d'entreprises dédiées représentant 250 emplois et un CA de 80 millions d'euros hors secteur de la pêche professionnelle. Il s'agit principalement de valoriser les atouts du lac Léman, des rivières et des différents sites lacustres du Genevois français.

Pour soutenir le développement de celle-ci, le Comité syndical a approuvé le 24 mars 2016 une convention de partenariat avec Outdoor Sport Valley (OSV) pour animer, sur le Genevois français et pour la période 2016-2018, le réseau d'entreprises et de partenaires «sport outdoor nautiques».

La grappe d'entreprises OSV a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement des entreprises de l'industrie des sports outdoor. OSV compte près de 410 membres représentant plus de 400 marques de sport, plus de 7 000 emplois, et près de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Démarche de prospection d'entreprises ECONEXT

Dans un esprit de mutualisation, les collectivités membres de l'ARC ont souhaité participer à un programme expérimental de promotion territoriale et de prospection d'entreprises exogènes au territoire, pour une durée d'un an. Un marché public a été notifié à cet effet le 2 novembre 2015 à l'agence REGIONAL PARTNER.

Il a été proposé aux partenaires économiques publics et privés du Grand Genève français, de valider les engagements contenus dans une Charte liée à la démarche de prospection d'entreprises « Econext ». Celle-ci traduit l'ambition de créer collectivement les conditions favorables pour la prospection et l'accueil d'entreprises exogènes ou le redéploiement d'entreprises endogènes sur le territoire en répondant au plus près des attentes des prospects, dans les meilleurs délais et avec la meilleure qualité de réponse possible.

En 2016, quatre agences de développement économique et d'aménagement du Genevois français (l'ADE01, CLD, MED74 et la SEMAG-Archamps Technopole) et 2 EPCI membres du Genevois français (CC Faucigny-Glières et CC Pays Rochois) ont contribué activement à transmettre des offres d'accueil aux porteurs de projet.

En 2016, l'agence REGIONAL PARTNER a transmis 22 demandes d'entreprises exogènes souhaitant s'installer sur le Genevois français. Une implantation a été réalisée dans le Pays Rochois (Les Cafés Folliet), dix dossiers sont encore en cours d'instruction.

Une convention de partenariat pour le déploiement l'Habitat Durable et la Solidarité Locale avec INNOVALES

La stratégie de développement économique « le Grand Genève français, l'éco-cité » a révélé un enjeu de développement économique fort autour des domaines de l'Habitat Durable et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Avec un volume de production annuelle de logements significatif et un gros potentiel de développement des activités liées à la rénovation énergétique, le secteur de l'habitat représente plus de 10% des actifs du territoire. Le marché de l'écoconstruction et de l'écorénovation est particulièrement porteur et dynamique sur le Genevois français.

En parallèle, l'ARC souhaite permettre le développement de la solidarité locale et de l'ESS. L'enjeu réside dans la capacité du territoire à fédérer les forces vives de l'ESS afin de générer croissance et emploi pour le Genevois français.

Pour soutenir le développement de ces axes stratégiques, le Comité syndical a approuvé le 24 mars 2016 une convention de partenariat avec le Pôle Territorial de Coopération Economique InnoVales, pour accompagner les collectivités, professionnels et les citoyens du Genevois français sur la période 2016, afin de favoriser le développement de l'Ecoconstruction et de l'ESS sur son territoire.

De nombreuses actions ont pu voir le jour en 2016, notamment la mise en place des Midis techniques des artisans, l'organisation du Salon de la Rénovation Énergétique Réhabitat le 11 mars 2017, la mise en œuvre du Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique à des Maisons Individuelles (DORÉMI), etc.

Partenariat avec le Club des Entreprises de l'Université de Savoie Mont-Blanc



L'ARC Syndicat mixte, dans le cadre de ses compétences, a pour mission de contribuer au, dans le cadre des compétences, définies par l'ensemble des collectivités membres, a pour mission de contribuer au développement économique et de l'Enseignement Supérieur dans le Genevois français.

Dans cette perspective, le Comité syndical de l'ARC a reconduit le 8 décembre 2016 son soutien aux activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, à hauteur de 8000 € au titre de l'année 2017, via une convention financière et d'objectifs afin :

- de contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc ;
- de contribuer à l'insertion des 1300 étudiants du Genevois français dans la vie économique locale ;
- de répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- de renforcer le rayonnement de l'ARC Syndicat mixte sur son périmètre et à l'extérieur.

Le Club des Entreprises réunit, aujourd'hui, 65 entreprises adhérentes, 15 adhérents institutionnels, 44 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs et 7000 étudiants (sur les 13000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc et 1300 issus du genevois français), 1000 entreprises partenaires, 15000 contrats professionnels enregistrés dans un outil de CRM. Le Club réalise chaque année une dizaine d'événements emblématiques, dont la Semaine Emploi & Entreprise, le Stages'Festival, le Jobdating de l'alternance...



Stand Grand Genève français, l'éco-cité - Salon International du Marché Immobilier (SIMI), 30 novembre - 2 décembre 2016.

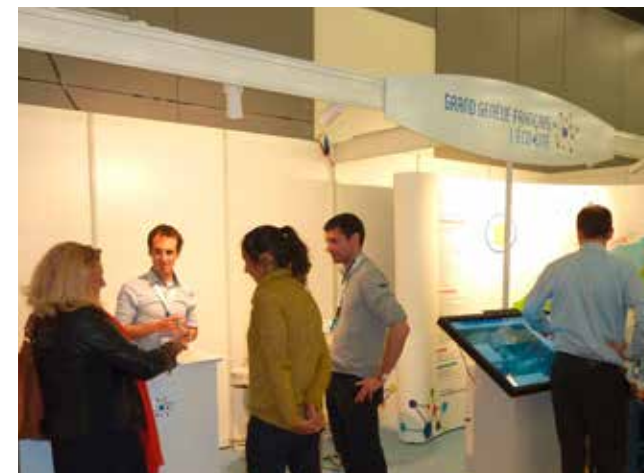
Participation de l'ARC au SIMI 2016 et autres actions de promotion

L'ARC Syndicat mixte a renouvelé pour la troisième fois sa participation au Salon International du Marché Immobilier (SIMI), qui s'est déroulé à Paris du 30 novembre au 2 décembre 2016.

L'ARC et ses partenaires (agences économiques, collectivités) disposaient d'un stand « Grand Genève français » sur ce salon qui accueille chaque année 25 000 professionnels de l'immobilier et près de 440 exposants sur trois jours. Il s'agit de promouvoir sous une bannière unique le territoire en partenariat public/privé et de permettre aux collectivités membres de développer

des opérations immobilières auprès d'opérateurs, promoteurs, investisseurs et services dédiés.

Ce sont 39 produits économiques qui ont été mis à l'honneur. Les élus du Genevois français ont présenté trois conférences sur l'Innovation en écoquartiers (avec les exemples d'Annemasse Agglo et de Ferney Genève Innovation) ; la mobilité, accélérateur du développement territorial (à l'appui du Léman Express et de la Maison de la Mobilité d'Annemasse Agglo) et le déploiement de Lieux de Travail Partagés. Le stand a recueilli plus de 180 contacts qualifiés (rendez-vous, échange d'informations, suivi de contact, etc) soit 60% de plus qu'en 2015. Cette démarche permet de renforcer l'image du Genevois français.



Stand Grand Genève français, l'éco-cité - Salon Carrefour des créateurs à Genève Palexpo, 12 octobre 2016.

L'accompagnement des acteurs économiques publics et privés s'est également traduit par d'autres actions de promotion visant à valoriser l'attractivité du territoire et à faciliter l'implantation et le développement d'entreprises sur le Genevois français. Le Comité syndical du 29 septembre 2016 a ainsi approuvé la participation de l'ARC aux événements suivants :

- 12 octobre 2016, Genève : Carrefour des créateurs ;
- 10 novembre 2016 de 8h30 à 15h, Centre de Convention (Archamps) : Convention d'Affaires Franco-Suisse « Sports Outdoor » ;
- 17 novembre 2016, Bonneville : Rencontre de la Créa/Reprise de Bonneville ;
- 25 novembre 2016, Centre de Convention (Archamps) : Side-Event du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève.

Contribution de l'ARC au Schéma Régional de Développement Économique

La Région Auvergne Rhône-Alpes a procédé à la consultation des territoires pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'élaboration d'un SRDEII est une obligation réglementaire pour chaque région, introduite par la loi NOTRe, afin de coordonner les engagements internationaux pris par la France avec les enjeux locaux en matière de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Le SRDEII définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional, le développement de l'agriculture et du tourisme.

Au regard du partenariat établi entre l'ARC et la Région Auvergne Rhône-Alpes, il était essentiel que le SRDEII tienne compte des atouts et potentiels offerts par le contexte transfrontalier du Grand Genève. L'enjeu est de partager avec la Région Auvergne Rhône-Alpes une stratégie ciblée d'intervention publique, centrée sur la diffusion des technologies, avec l'appui précieux des pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises présents dans le Genevois français.

Ainsi, le Comité Syndical de l'ARC a approuvé le 19 mai 2016, le projet de contribution au SRDEII. Ce dernier met notamment en exergue les orientations prises par l'ARC en termes de développement de l'internationalisation et de l'innovation. Ont été notamment valorisés les atouts socio-économiques du Genevois français, la collaboration transfrontalière comme vecteur de croissance, les domaines de spécialisation intelligente du territoire, les grands acteurs économiques (clusters, pôle). La contribution souligne également l'implication de l'ARC, aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sur le volet dédié à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et sur les questions de l'agriculture et du tourisme. Le SRDEII a été approuvé par le Conseil Régional le 16 décembre 2016.

Contribution de l'ARC au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Dans la perspective de la clause de revoyure du CPER en 2017 et du soutien au développement de l'offre de formation à moyen terme, le Comité syndical du 29 septembre 2016 a mandaté le Bureau pour l'élaboration d'une contribution au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESI).

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) constituent des facteurs déterminants de l'attractivité et de la compétitivité des métropoles qui aujourd'hui concentrent l'essentiel de la création de valeurs et d'emplois, des moyens de recherche et d'innovation. Le Genevois français, malgré sa dynamique et son attractivité, est peu ou mal identifié par les COMUE (Communauté Universitaire d'enseignement et de Recherche). Fort d'un tissu économique varié, d'un dynamisme démographique et économique, et d'une très grande ouverture internationale, le Genevois français est doté de réels atouts. Aussi, dans la perspective de la création du Pôle métropolitain, les élus du Bureau de l'ARC ont donc décidé de se saisir de cet enjeu dès 2014 (1^{re} contribution au CPER).

CPER

Contrat de Plan Etat-Région. Il s'articule autour d'un volet territorial et de 6 volets thématiques :

- Mobilité multimodale
- Numérique
- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Usine du futur
- Transition écologique et énergétique
- Emplois

Le Genevois français est concerné par deux volets du CPER liés au développement de l'enseignement supérieur :

- le volet territorial : la convention de coopération métropolitaine du Genevois prévoit un crédit régional de 500 000 € pour appuyer les projets d'investissements dans l'ESR ;
- le volet thématique ESR identifie le Genevois français comme territoire à enjeux. Pour la Haute-Savoie, il prévoit 600 000 € de crédits Etat/Région/Collectivités pour la réalisation d'une étude sur le développement d'une offre ESR coordonnée du Genevois français.

Dans ce cadre, l'État et la Région, les Rectorats de Grenoble et Lyon, ainsi que les COMUE de Lyon et Grenoble (inclus l'Université Savoie Mont-Blanc), ont confié en 2015 à l'ARC la responsabilité de réaliser un diagnostic territorial et de proposer une philosophie d'approche.

Le travail mené en 2015 et 2016 a permis de présenter une première organisation de l'offre territoriale autour de sites tels que notamment l'Étoile Annemasse Genève, Archamps Technopole, la Cité Internationale des Savoirs à Ferney Voltaire. L'offre existante est également valorisée dans le projet de développement territorial avec notamment l'ENILV (École Nationale de l'Industrie de la Viande et du Lait), le campus des Métiers et Qualifications du Tourisme de l'École Hôtelière de Thonon-les-Bains, l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Bonneville...

Pour structurer une ingénierie ESR spécifique à l'échelle du Genevois français, le Bureau de l'ARC du 16 septembre 2016 a autorisé le lancement d'une mission d'appui MED-SEMAG sous maîtrise d'ouvrage ARC, à titre expérimental. Il s'agit d'assurer les complémentarités entre les opérations et de favoriser l'émergence de projets, notamment à travers l'étude des conditions de faisabilité des opérations.



Étudiants – Archamps Technopole

► GRAND GENÈVE

Salon des métiers de l'humanitaire du Grand Genève

Les élus de l'ARC Syndicat mixte ont souhaité soutenir la cinquième édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève. La manifestation incluait : la tenue du Salon des Métiers de l'Humanitaire à Annemasse le 26 novembre 2016 ; un programme spécifique dédié aux étudiants et aux citoyens les 24-25-26 novembre à Annemasse et à Ferney-Voltaire notamment ; le rendez-vous du Réseau des Acteurs de la Cité de la Solidarité Internationale à Archamps le 25 novembre.

Soutenu par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, confirmé dans son rayonnement transfrontalier par le Président du GLCT Grand Genève, le Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève a étendu en 2016 son périmètre géographique d'intervention au Genevois et au Pays de Gex.



Le projet GEOFAB validé par le Comité de programmation INTERREG V

Forts de leurs expériences en termes de systèmes d'information géographique et d'exploitation des géodonnées (GeoAgglo), les partenaires suisses et français du Grand Genève ont souhaité poursuivre leur collaboration dans le domaine de l'exploitation et de la valorisation des données géographiques pour appuyer le développement de nouveaux marchés économiques porteurs.

Aux côtés du canton de Genève, de l'Institut National de l'information Géographique (IGN) et de l'Université de Genève, l'ARC s'est engagé, en tant que chef de file de l'opération, dans l'animation d'une plateforme transfrontalière : le Géofab du Grand Genève.

Le Géofab vise à apporter, au terme d'un appel à candidatures, un soutien technique aux porteurs de projets adossés à l'exploitation des géodonnées. Il s'agit de mettre à disposition des porteurs de projets des données, des temps d'expertises et des moyens de traitement des données, apportés par les partenaires du projet. La durée de ce premier dispositif d'expérimentation est de 36 mois.

Avec l'accord du Comité syndical du 30 juin 2016, la démarche a donné lieu au dépôt du projet auprès du dispositif INTERREG France-Suisse 2014-2020. Cette action s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement économique de l'ARC, qui vise à accompagner l'innovation.

La démarche été approuvée par le Comité de programmation Interreg V du 3 novembre 2016, pour un montant total de dépenses de 825 283 € dont 246 227 € pour la partie française sur deux ans. Les crédits européens FEDER seront mobilisés par la partie française à hauteur de 147 736 €. Les premières réunions techniques de mise en œuvre de l'opération ont démarré en novembre 2016.



Projet Géofab du Grand Genève, apporter un soutien technique aux porteurs de projets adossés à l'exploitation des géodonnées.

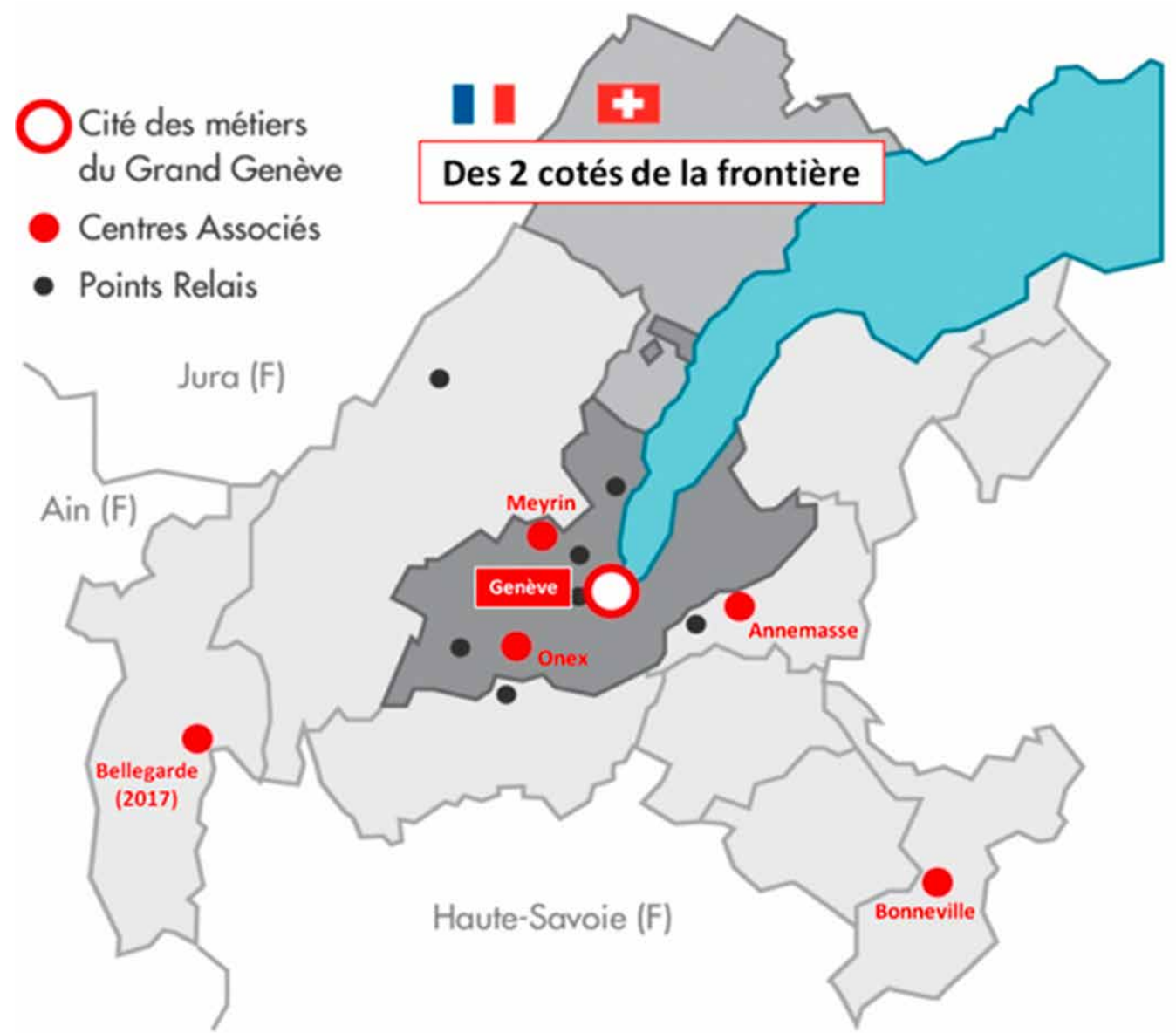
Une convention de partenariat pour le déploiement de la Cité des Métiers et l'animation du dispositif



La Cité des Métiers du Grand Genève coordonne les actions menées sur le Grand Genève par les professionnels de l'emploi-formation et de la création-reprise d'activités. Il s'agit de proposer aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins, entre offre et demande d'emplois sur le bassin d'emplois du Grand Genève, pour faciliter l'insertion professionnelle, la création d'activités et l'emploi local. Une organisation en réseau est établie à l'échelle du Grand Genève, à partir de la Cité des Métiers de Genève, de Centres associés et de points relais répartis sur le périmètre du Grand Genève.

Suite au développement de la Cité en ligne, plateforme d'information couvrant l'ensemble du territoire du Grand Genève, et à la création d'un Centre associé à Annemasse, de nouveaux Centres associés ont été inaugurés au sein de la Maison de l'Emploi de Bonneville et de la la Maison de l'Emploi et de la Formation de Bellegarde. Un nouveau point relais a été installé à Gex, dans les locaux de la Communauté de communes du Pays de Gex, complétant ainsi le réseau déjà existant sur Saint-Julien-en-Genevois et Gaillardard.

Le Comité syndical du 25 février 2016 a confirmé son soutien financier au déploiement de la Cité des Métiers via un avenant tripartite conclu entre Annemasse Agglo, l'ARC Syndicat mixte et la Maison de l'Économie et du Développement (MED), dans le cadre de la nouvelle répartition des missions entre partenaires au titre de la démarche « Cité des Métiers ».



La communication et l'identité du territoire

► ARC

Stratégie de communication de l'ARC

L'ARC a entrepris de développer de manière significative sa communication durant le mandat 2014-2020, avec en point d'orgue la création du Pôle métropolitain prévue au 2^e trimestre 2017. Sous l'impulsion de Gabriel Doublet, Vice-président en charge de la communication et des démarches participatives, l'ARC s'est engagé dans la rénovation de sa stratégie de communication.

L'année 2016 a permis d'assurer la concertation des élus du territoire autour de l'adaptation de la communication dans la perspective de la création du Pôle métropolitain.

Deux séminaires portant sur les statuts du futur Pôle métropolitain ont été organisés les 21 et 28 avril, permettant aux 70 élus du Genevois français présents d'échanger et apporter leur point de vue sur chacune des compétences du futur Pôle.

Pour accompagner la démarche et apporter aux conseillers communautaires une vue d'ensemble sur les enjeux du Pôle métropolitain, une deuxième édition de la Lettre d'information a été diffusée début juillet 2016.

Avec le soutien de la société JBL Conseil, l'ARC a initié à partir de juillet 2016 une concertation auprès des intercommunalités membres sur leur vision du Genevois français. Une série d'ateliers, couplée à une série d'interviews des acteurs du territoire (techniciens, élus, journalistes) a permis de définir une stratégie globale, incluant le nom et la nouvelle identité visuelle du Pôle métropolitain à adopter lors du changement de statut.

Un travail de concertation a également été mené pour la mise en place d'une marque permettant de mutualiser l'ensemble des démarches entreprises par les EPCI membres de l'ARC sur la transition énergétique et plus spécifiquement la rénovation de l'habitat. La démarche a été baptisée REGENERO : elle est dotée d'une plateforme internet ainsi que d'un numéro de téléphone unique.

REGENERO sera le premier service tout public initié par l'ARC. Le but d'une marque commune ? Mutualiser les efforts, ressources et simplifier la vision d'ensemble pour l'offre (les professionnels) et la demande (les particuliers).

Un travail similaire, portant sur les autres axes prioritaires d'intervention du Pôle métropolitain, sera mené courant 2017 avec un objectif : tenir une grammaire commune et une cohérence d'ensemble entre la marque « Pôle métropolitain » et ses déclinaisons thématiques.



2^e numéro de la Lettre d'information « L'ARC du Genevois français, futur Pôle métropolitain », diffusé en juillet 2016.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Deuxième édition de la brochure « Grand Genève français, l'éco-cité », outils promotionnels pour les salons (stylos, sacs, mugs)
- Salon des entrepreneurs, Lyon – juin
- Carrefour des créateurs, Genève - octobre
- Salon SIMI, Paris – décembre

PARTENARIATS

- Frontières et urbanité, HES-SO Genève (25 bornes dans le Grand Genève)
- Jeux du Grand Genève
- Film Fjord du Léman
- Livre Post Tenebras Lux sur les finances du Grand Genève (La Salévienne)

SITE INTERNET

- 1 030 visites par mois
- 8 260 visiteurs uniques en 2016
- 80 actualités / mise à jour de l'agenda culturel
- Travail sur le futur site Pôle métropolitain / noms de domaine

RELATION PRESSE

- 25 communiqués en 2016
- 5 conférences de presse

PUBLICATIONS ARC

- Rapport d'activités 2015
- Deuxième numéro de la Lettre d'information du futur Pôle métropolitain du Genevois français
- Actualités du Comité syndical, quatre numéros (résumé des neuf Comités syndicaux de 2016)
- Parutions magazine l'Extension (deux numéros)
- Parution magazine Prospective Rhône-Alpes

RÉSEAU DES COMMUNICANTS

- Deux éditions des Rencontres des chargés de communication du Genevois français (Saint-Cergues et Annemasse)
- Relais / diffusion de l'information ARC et Grand Genève

PÔLE MÉTROPOLITAIN

- Répondre aux attentes et interrogations des élus sur la démarche
- Suivi des délibérations sur les statuts du Pôle métropolitain avec les Communautés de communes du territoire
- Deuxième numéro de la Lettre d'information du futur Pôle métropolitain du Genevois français
- Deux séminaires internes (21 et 28 avril)
- Concertation et définition d'une nouvelle identité graphique

Trouver une grammaire commune entre la future identité du Pôle métropolitain et ses déclinaisons thématiques.

TRANSITION ÉNERGETIQUE (TEPOS)

- Mise en place d'un groupe de travail sur l'élaboration d'une stratégie de communication
- Organisation du salon Réhabitat 2017



SCHÉMA DE COMMUNICATION DE L'ARC 2016



Conférence de presse contre la fermeture des petites douanes. Présence de nombreux élus du Genevois français le 23 septembre 2016 à Ambilly.

Principales actions menées par l'ARC en 2016

- Communiqué de presse, « Le Pôle métropolitain inscrit au Schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Ain » – 16 mars.
- Conférence de presse ARC – HES-So, événement Frontières et urbanité – 19 avril.
- Evènement Frontières et urbanité – 28 avril-30 juin (partenariat avec HES-So).
- Édition d'un supplément au Dauphiné lié à l'évènement Frontières et urbanité – avril.
- Conférence de presse pour la signature du dispositif Dorémi – 19 mai.
- Jeux du Grand Genève – 4 juin (partenariat).
- Communiqué de presse, validation des statuts du Pôle métropolitain – 10 communiqués entre juin et septembre.
- Édition d'une 2^e Lettre d'information : L'ARC du Genevois français, futur Pôle métropolitain (16 pages) juillet.
- Conférence de presse, fermeture des petites douanes – 23 septembre.
- Conférence de presse, déploiement de l'autopartage sur le Genevois français – 11 octobre.
- Édition de la 2^e version de la brochure commune « Grand Genève français, l'éco-cité », pour l'ensemble des agences économiques du territoire – novembre.
- Inauguration de l'exposition photos « Regards d'habitants » - 10 décembre.
- Communiqué de presse « La Mobilité, le grand défi du Genevois français » – 13 décembre.
- Séminaire « Identité du Pôle métropolitain » – 15 décembre.
- Communiqué de presse « La Commission départementale de la coopération intercommunale de la Haute-Savoie valide la création du Pôle métropolitain » – 16 décembre.



Tournage plateau de l'émission « Ensemble » lors de la signature du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, le 8 décembre au CERN. De gauche à droite : François Longchamp, Président du Conseil d'État, République et canton de Genève - Jacqueline de Quattro, Conseillère d'État du Canton de Vaud, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement - Jean Denais, Président de l'ARC Syndicat mixte.

► GRAND GENÈVE

Principales actions menées dans le cadre du Grand Genève en 2016

- Communiqué de presse Grand Genève / CCPG, « Énergie positive - Une campagne de prospection locale au bénéfice de l'ensemble du territoire ».
- Stand Chez mon fermier sur le Marathon de Genève, valorisation des exploitations agricoles locales et de la vente directe dans le Grand Genève – 6-7 mai.
- Communiqué de presse, Signature du contrat corridors « Lac - Pied du Jura » - 30 mai.
- Communiqué de presse, « Des territoires français sous influence croissante de la métropole genevoise - Étude de l'Observatoire statistique transfrontalier » - 30 juin.
- Assises transfrontalières des élus – 6 octobre.
- Communiqué de presse du Forum d'agglomération – 21 octobre 2016.
- Huit émissions TV « Ensemble l'émission transfrontalière » en partenariat avec Léman Bleu.
- Signature du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 – 8 décembre.
- Réalisation des documents du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, déposés à Berne le 22 décembre.



Stand Chez mon fermier lors du Marathon de Genève les 6-7 mai 2016.

Exposition photo « Le Grand Genève, regards d'habitants »

L'ARC a initié et proposé à l'Association des Communes Genevoises (ACG) le projet d'une exposition itinérante qui vise à valoriser le territoire à travers la vision de ses habitants, au-delà des traditionnels clichés de paysages. L'objectif est de mettre en exergue la diversité géographique, paysagère mais aussi la diversité de ses habitants. Cette première édition pose ainsi la problématique de l'identité.

Deux lauréats, Céline Gispert et Marc Charbonnier, ont été retenus par un jury transfrontalier. Ce dernier était présidé par Monsieur Michel Auer, Président de la Fondation Auer Ory.

Le calendrier de l'exposition a été dévoilé en octobre 2016. L'inauguration de l'exposition est intervenue le 10 décembre 2016 à Nernier. L'exposition sera ensuite accueillie dans une vingtaine de collectivités, françaises et suisses, du Grand Genève d'ici fin 2017. L'ARC assure la coordination technique et le programme de l'exposition.

**LE GRAND GENÈVE,
REGARDS D'HABITANTS**
1^{re} édition



Une exposition photographique en balade entre France et Suisse

2017-2018

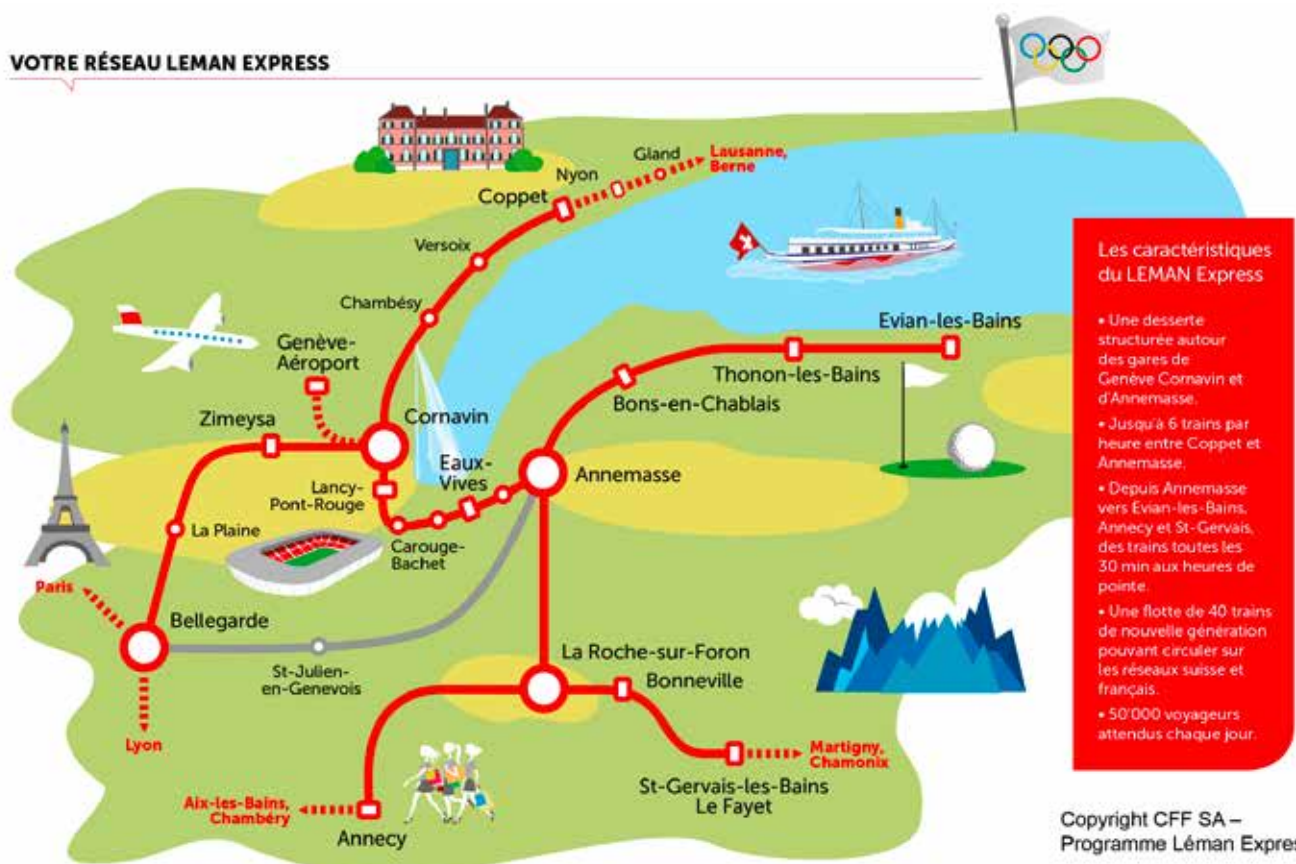
Exposition « Frontières »

Le Bureau de l'ARC a décidé, courant septembre 2016, d'apporter son appui à Annemasse Agglomération pour la coordination technique et la diffusion de l'exposition « Frontières ». Conçue par le Musée national de l'immigration, cette exposition, propose d'explorer la problématique contemporaine des frontières, de souligner toute leur complexité en s'appuyant sur des données chiffrées.

Le Comité syndical a approuvé le principe de rendre cette exposition itinérante sur le Grand Genève et de la mettre à disposition des collectivités qui souhaiteraient l'accueillir. L'ARC proposera donc un partenariat à l'Association des Communes Genevoises et sollicitera le GLCT du Grand Genève pour mener à bien ce projet.



VOTRE RÉSEAU LEMAN EXPRESS



Évènement culturel Grand Genève lié à la mise en service du Léman Express

Les élus de l'ARC souhaitent engager un partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG) afin d'organiser un évènement grand public autour de la mise en service du Léman Express fin 2019. Il s'agit d'un projet de grande envergure : l'objectif est de créer un évènement fédérateur qui résonnerait dans toutes les gares concernées (14 sont françaises et 15 suisses). Des réunions ont été tenues dès la fin 2016 avec les représentants de la commission Culture de l'ACG et Monsieur Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève.

L'objectif est de créer un évènement transfrontalier, grand public, festif, gratuit, rassembleur et pluridisciplinaire. Il sera composé d'un évènement majeur autour Léman Express, d'animations dans les communes et gares concernées et d'une communication globale. Un cahier des charges sera soumis aux élus début 2017.





Port de Thonon-les-Bains.

L'événement HES-SO « Frontières et urbanité »

Les élus de l'ARC ont souhaité soutenir l'événement « Frontières et urbanité » organisé par la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), du 28 avril au 30 juin 2016, dans tout le Grand Genève. 25 bornes-miroirs géantes ont été disposées sur l'ensemble du territoire du Grand Genève. Elles renvoient aux enjeux et à l'avenir de notre région transfrontalière. Sur chacune d'entre-elles sont exposés différents travaux des étudiants de HES-SO (chaque borne traitant d'un thème particulier lié au Grand Genève, à son économie, à la mobilité, à son environnement, à son histoire, à la culture).



Thonon-les-Bains (De l'eau & des villes)

- Suite au soutien apporté par l'ARC, 6 villes du Genevois français ont accueilli des bornes :
- Bellegarde,
 - Bonneville,
 - Thonon-les-Bains,
 - Gaillard,
 - Saint-Julien-en-Genevois,
 - Ferney-Voltaire.



Ferney-Voltaire (Urbi & orbi, de Voltaire à Jules Verne)



Bonneville (Urbanisme & utopies)



Gaillard (Frontière & travail)



Saint-Julien-en-Genevois (Urbanité & mobilité)



Gaillard (Frontière & travail)



Bellegarde-sur-Valserine (Des artistes & des musées)

L'envergure de cet événement représente, avec les Jeux du Grand Genève, un des premiers événements tout public sur le périmètre du Grand Genève. Au-delà des bornes, plusieurs conférences ont été organisées. Une enquête d'opinion a été réalisée en parallèle par les élèves auprès de 1303 habitants du Grand Genève sur son désir de vivre ensemble : elle conclut à l'utilité du Grand Genève (6,9 points sur 10), souligne les efforts à mener sur le sentiment d'appartenance au Grand Genève (5,4 sur 10) et sur la cohérence dans le développement du projet (4,8 sur 10).

Lien de l'étude : http://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cr_2016_1_baranzini_1.pdf

Édition 2016 des Jeux du Grand Genève

L'édition 2016 des Jeux du Grand Genève s'est déroulée les 4 et 5 juin derniers. Près de 3 000 jeunes de 13 à 18 ans ont participé à ce week-end de compétition qui regroupait 23 disciplines sportives sur plusieurs sites suisses et français. Les deux objectifs conjoints d'encourager la relève sportive de la région et de renforcer l'identité du Grand Genève ont ainsi été relevés haut la main.

L'ARC a renouvelé son soutien financier à l'évènement : ces jeux restent un évènement grand public comptant parmi les moyens d'appropriation de l'agglomération transfrontalière par sa population. Cet évènement s'inscrit pleinement dans la politique de communication de l'ARC, visant à sensibiliser le plus grand nombre à la réalité du Grand Genève.



La participation

Assises transfrontalières

Les Assises transfrontalières des élus sont présidées par le Président du Grand Conseil Genevois, son homologue du Canton de Vaud et le Président de l'ARC. Elles permettent de réunir les parlementaires genevois, vaudois et français, ainsi que les élus intercommunaux, autour de questions clés pour le Grand Genève.

L'ARC a accueilli, le 6 octobre 2016, la 4^e édition des Assises transfrontalières. L'événement s'est déroulé à Château Rouge, établissement culturel basé à Annemasse. Plus d'une centaine d'élus étaient venus débattre des avancées du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, quelques semaines avant sa signature. L'objectif était également de conforter les liens entre celles et ceux qui, dans leurs collectivités respectives, ont ou auront à prendre position sur des dossiers clés pour le Grand Genève.

La 4^e édition s'est déroulée en présence de Monsieur François Longchamp, Président du GLCT Grand Genève, Président du Conseil d'état du Canton de Genève, Monsieur Jean-Marc Guinchard, Président du Grand Conseil du Canton de Genève, Monsieur Grégory Devaud, Président du Grand Conseil du Canton de Vaud, Monsieur Gabriel Doublet, 2^e Vice-président de l'ARC Syndicat mixte, Monsieur Jean Denais, 1^{er} Vice-président du GLCT Grand Genève et Président de l'ARC Syndicat mixte ; Monsieur Gérald Creteigny, Député du Canton de Vaud, Président du Conseil régional du District de Nyon, Vice-président du GLCT Grand Genève, Monsieur Etienne Blanc, 1^{er} Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 1^{er} Vice-président de l'ARC Syndicat mixte, Vice-président du GLCT Grand Genève et Madame Virginie Duby-Muller, Vice-présidente du GLCT Grand Genève, Député de la Haute-Savoie, Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie.



Assises transfrontalières des élus le 6 octobre 2016 à Annemasse. De gauche à droite : Jean-Marc Guinchard, Président du Grand Conseil du Canton de Genève - Jean Denais, Président de l'ARC, Grégory Devaud, Président du Grand Conseil Vaudois.

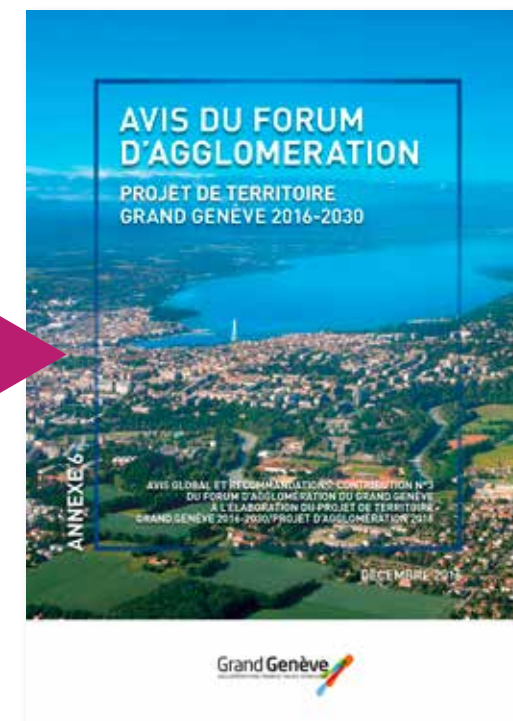
Forum d'agglomération

Le Forum d'agglomération est l'instance de concertation de la société civile transfrontalière, directement rattachée au GLCT Grand Genève. Le Forum est rentré en 2016 dans sa 3^e année d'existence. Il comprend 75 structures franco-valdo-genevoise réparties en trois collèges : économie, social & culturel, environnement.

Depuis l'automne 2015, le Forum travaille à alimenter le Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030 en propositions, idées, avis et remarques. En 2016, le Forum s'est concentré sur deux missions : la révision de son règlement intérieur et le Projet de territoire Grand Genève 2016 – 2030.

En début d'année, l'instance a révisé son règlement intérieur, comme le prévoyait ce dernier à mi-mandat. Les membres ont, notamment, introduit le concept de présidence tournante entre les quatre représentants du Bureau du Forum d'agglomération.

Le 17 octobre 2016, le Forum a remis aux représentants du GLCT – soit le Président Monsieur François Longchamp et les trois Délégués (Messieurs Gabriel Doublet, Gabriel Barrillier et Gérald Creteigny) – leur rapport sur le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, dont la qualité a été unanimement saluée.



Rapport élaboré par le Forum d'agglomération du Grand Genève pour le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, signé le 8 décembre 2016.



Glossaire

- **ACG** : Association des communes Genevoises
- **AMI** : Appel à manifestation d'Intérêt
- **ARC** : Assemblée régionale de coopération du Genevois
- **BHNS** : Bus à haut niveau de service
- **CA** : Communauté d'agglomération
- **CC** : Communauté de communes
- **CDCI** : Commission départementale de la coopération intercommunale
- **CDDRA** : Contrat de développement durable Rhône- Alpes
- **CFAC** : Convention de fonctions d'agglomération et de centralité
- **CFG** : Compensation financière genevoise
- **CLD** : Conseil local de développement du Genevois français
- **CPER** : Contrat de plan État-région
- **CRFG** : Comité régional franco-genevois
- **DORéMI** : Dispositif Opérationnel de Rénovation Energétique à des Maisons Individuelles
- **ESRI** : Enseignement supérieur, recherche et innovation
- **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- **GLCT** : Groupement local de coopération transfrontalière
- **GPRA** : Grand projet Rhône-Alpes
- **G²AME** : Grand Genève air modèle émissions
- **SIMI** : Salon International du Marché Immobilier
- **ONG** : Organisation non gouvernementale
- **PA3** : Projet d'agglomération de 3^e génération
- **PACA** : Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
- **PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable
- **PAT** : Programme alimentaire territorial
- **PCAET** : Plan climat air énergie territorial
- **PTCE** : Pôle territorial de coopération économique
- **PTGG** : Projet de territoire Grand Genève 2016-2030
- **P+R** : Parking relais
- **SAE** : Schéma d'accueil des entreprises
- **SCOT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SDCI** : Schéma départemental de la coopération intercommunale
- **SRDEII** : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
- **TEPCV** : Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- **TEPOS** : Territoire à énergies positive



Annexes



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

Bureau des Contrôle de Légalité et Budgétaire

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DE L'AIN
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2010-207 du 14 janvier 2010

portant création de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 24 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie;
- VU le décret du 2 mars 2009 portant nomination de M. Régis GUYOT, Préfet, en qualité de Préfet de l'Ain;
- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- | | |
|--|--------------------|
| ▪ Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons | 22 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Bas Chablais | 2 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Genevois | 21 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays de Gex | 17 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Arve et Salève | 30 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Bellegardien | 8 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes des Collines du Léman | 17 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Faucigny-Glières | 16 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays-Rochois | 1er septembre 2009 |
| ▪ commune de THONON-LES-BAINS | 30 septembre 2009 |

décidant d'adhérer à l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- | | |
|--|------------------|
| ▪ Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons | 25 novembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Bas Chablais | 15 décembre 2009 |

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ Communauté de Communes du Genevois | 14 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays de Gex | 26 novembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Arve et Salève | 16 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Bellegardien | 3 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes des Collines du Léman | 14 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Faucigny-Glières | 3 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Rochois | 15 décembre 2009 |
| ▪ commune de THONON-LES-BAINS | 30 septembre 2009 |

approuvant le périmètre et les statuts de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Il est formé entre:

- la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons, dite Annemasse Agglo
- la Communauté de Communes du Bas Chablais
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes du Pays de Gex
- la Communauté de Communes Arve et Salève
- la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
- la Communauté de Communes des Collines du Léman
- la Communauté de Communes Faucigny-Glières
- la Communauté de Communes du Pays Rochois
- la commune de THONON-LES-BAINS

un syndicat mixte qui prend la dénomination de:

« ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte »

ARTICLE 2: OBJET:

- **2-1:** L'ARC SM coordonne les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français (Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex et Bassin Bellegardien), du Faucigny et du Chablais, notamment :
- contrats de développement Rhône-Alpes et toute démarche qui se renforceraient d'une approche globale ou coordonnée du territoire ou du développement
 - coordination inter-SCOT et toute démarche de planification qui justifierait une recherche de cohérence spatiale, dans les domaines économique et commercial, mobilité, urbanisation, logement, environnement, développement durable, formation initiale, continue et supérieure, coordination et gestion des systèmes de soins
 - appui au développement économique et touristique pour la coordination des pôles de développement du bassin transfrontalier, le développement des réseaux hauts débits, la mise en place d'actions communes de promotion et d'accueil, l'accueil d'ONG

Rue du 30ème Régiment d'infanterie BP 2332 74034 ANNECY CEDEX Tph 04.50.33.60.00 FAX 04.50.52.90.05

3

- appui pour la mise en place et participation à des réseaux d'observation du territoire (Observatoire Statistique Transfrontalier, Système d'Information Géographique)
- **2-2:** L'ARC SM coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, et de toute structure transfrontalière créée à cet objet:
- Il assure les liens et concertations souhaitables entre ses membres et avec les autorités suisses compétentes sur le périmètre du PAFVG, pour faciliter la démarche globale d'agglomération et sa mise en œuvre, en même temps qu'une prise en compte des spécificités des différents territoires de ses membres
 - Il assure un suivi des questions juridiques liées à ces domaines concernant les territoires français et la coopération transfrontalière et propose toute structure opérationnelle utile au développement du territoire
- **2-3:** L'ARC SM élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union européenne, ou avec des acteurs de développement concernés:
- L'ARC SM agit en concertation avec les parties concernées, après délibération du comité syndical. Il en assure la responsabilité et les garanties nécessaires auprès des autorités partenaires. Il s'assure des cofinancements et moyens nécessaires
- **2-4:** L'ARC SM organise ou réalise toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations:
- Il constitue une plate-forme d'échanges avec les territoires voisins du bassin de vie franco-valdo-genevois (agglomération d'Annecy, moyenne vallée de l'Arve, région d'Evian, de Cruseilles, Haut-Bugey, etc)
 - Il propose l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux de développement des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC SM
 - Il recueille, analyse, synthétise et diffuse l'ensemble des informations utiles ou nécessaires pour une appropriation forte par les responsables politiques, administratifs et professionnels des enjeux de développement du territoire

ARTICLE 3: SIEGE:

Le siège du syndicat mixte est fixé à AMBILLY (Haute-Savoie), Clos Babuty, avenue Jean Jaurès.

4

ARTICLE 4: DUREE:

Le syndicat mixte est institué pour une durée limitée à la réalisation de son objet.

ARTICLE 5: COMITE SYNDICAL:

➤ 5.1 Composition:

Le syndicat est administré par un comité composé de l'ensemble des membres.

Chaque membre est représenté par deux délégués titulaires et, au-delà de 20 000 habitants par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1^{er} janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.

Les délégués des membres sont désignés par leur assemblée délibérante pour la durée du mandat de cette assemblée, selon les dispositions du CGCT qui leur sont applicables.

Sont désignés, de même, en nombre égal des titulaires, des délégués suppléants. Ceux-ci ne votent qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

➤ 5.2 Pouvoirs du comité syndical:

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du syndicat.

Il adopte le règlement intérieur du syndicat.

Le comité syndical élit le Président, les Vice-présidents et le Bureau. Le comité syndical vote le nombre de membres et les prérogatives du Bureau.

➤ 5.3 Fonctionnement:

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires intéressant le syndicat.

Le comité syndical peut décider, à son initiative, à celle du bureau ou du Président de créer des commissions de travail thématiques ou ponctuelles.

Le comité syndical peut sur proposition du Président, confier des missions ponctuelles à un de ses membres. Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau, à l'exception :

1°) du vote du budget, des décisions de financement et d'emprunt ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) du programme de travail annuel et pluriannuel du syndicat,

4°) des décisions relatives aux modifications de l'objet, des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

ARTICLE 6: BUREAU:

- > 6-1: Le bureau du syndicat est formé d'un président, de plusieurs vice présidents et d'autres membres.
- > 6-2: Le bureau est élu par le comité syndical parmi les délégués titulaires, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Chaque membre de l'ARC SM est représenté au bureau.
- > 6-3: Outre des délégués titulaires tels que décrits à l'article 6-1, le bureau peut comprendre également des délégués titulaires du comité syndical, en vertu de missions ou délégations qui leurs seraient confiées par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité. Ces membres sont alors élus par le comité syndical.
- > 6-4: Le bureau est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat et de préparer à ses côtés les comités syndicaux.
- > 6-5: Le bureau se réunit sur l'initiative du Président autant que de besoin.
- > 6-6: Dans la mesure où le bureau peut être appelé à prendre des décisions sur des affaires qui lui ont été déléguées par le comité syndical, les règles applicables aux délibérations de l'assemblée plénière, notamment en ce qui concerne les conditions de quorum, la majorité requise pour leur adoption, les modes de scrutin et les conditions d'acquisition du caractère exécutoire prévues à l'article 6.3 lui sont applicables.

ARTICLE 7: PRESIDENT:

Le Président représente l'ARC SM.

Le Président est élu par le comité syndical.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est chargé de l'administration du syndicat.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, confier des missions aux Vice-présidents, à un membre du bureau, à un membre du comité syndical.

Il représente en justice le syndicat.

Il est le chef des services du syndicat.

Le Président représente l'ARC SM dans les instances transfrontalières où le syndicat est appelé à siéger. Il propose au vote du comité syndical autant de titulaires et suppléants que nécessaire parmi ses membres pour composer la délégation de l'ARC SM dans ces instances.

ARTICLE 8: VICE-PRESIDENTS:

Les Vice-présidents sont élus par le comité syndical, à la majorité absolue, sans que leur nombre puisse excéder 30% de l'effectif du comité syndical.

Les vice-présidents peuvent se voir déléguer par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, ou confier des missions particulières.

ARTICLE 9: NOMINATION DU COMPTABLE:

Les fonctions de receveur du syndicat mixte seront exercées par le trésorier d'ANNEMASSE.

ARTICLE 10: DEPENSES:

- > Les membres du SM ARC participent au financement des dépenses engagées dans le cadre du développement du Genevois français, du Faucigny, du Chablais et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois selon les conditions fixées par les statuts et les décisions votées par le comité syndical.
- > Le budget du syndicat identifie les comptes généraux de structure et de fonctionnement, les comptes liés aux projets, les partenariats et les prestations assurées.
- > Les budgets annuels du syndicat, les emprunts et les décisions de financement doivent être approuvés par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- > Les contributions des membres aux dépenses du syndicat sont précisées à l'article 14-2 ci-après. Elles doivent a minima couvrir les dépenses générales de fonctionnement et de structure propres au syndicat mixte.

ARTICLE 11: RECETTES:**> 11-1: Recettes du syndicat:**

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- Les contributions des membres ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers ;
- Les subventions de l'Union européenne, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Le produit des emprunts ;
- Les produits des dons et legs.
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur, présents et à venir.

> 11-2: Contributions des membres:

- Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1er janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.
- Les contributions aux dépenses du syndicat sont réparties entre les membres de la façon suivante :
 - ✓ Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant
 - ✓ Contribution majorée : cotisation de base + majoration = (x) centimes d'euros par habitant;

- L'ensemble des membres de l'ARC SM acquittent au minimum la cotisation de base, correspondant à l'exercice de son objet tel que décrit aux articles 2-1 à 2-4 des présents statuts.
- Chacun des membres de l'ARC SM acquittera, au plus tard dans les trois ans suivant son adhésion au syndicat mixte, la contribution renforcée pour la réalisation de l'objet décrit aux articles 2-1 à 2-4.
- Les règles de pondération éventuellement applicables seront déterminées par le comité syndical.
- En cas d'adhésion d'un membre en cours d'année, le comité syndical précisera les conditions financières de l'adhésion de ce membre.

ARTICLE 12: MODIFICATIONS STATUTAIRES:

➤ **12.1: Extension ou réduction de l'objet du syndicat:**

Le syndicat peut décider d'étendre ou de réduire son objet, sur initiative du comité syndical ou de l'un de ses membres, dans les conditions prévues à l'article L5211-17 du CGCT, par vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

➤ **12.2: Adhésion de nouveau membre:**

L'adhésion d'un nouveau membre à l'initiative d'un membre, du Comité syndical ou du Préfet, dans les conditions prévues à l'article L5211-18-2 ou L5211-18-3 du CGCT, est soumise à l'accord du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte. (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

➤ **12.3: Retrait:**

Un membre peut être autorisé à se retirer du syndicat dans les conditions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, par vote du comité syndical et, des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 13: AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES:

Hormis l'article 12, les autres modifications statutaires, à l'initiative d'un membre ou du comité syndical, dans les conditions prévues à l'article L5211-20 du CGCT, sont soumises au vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 14 : PRESTATIONS DE SERVICES :

L'ARC SM accompagne ses membres pour la réalisation de son objet. Il réalise ou diligente des études et expertises utiles à ses membres, assure auprès d'eux à leur demande et selon délibération du comité syndical, un appui conseil, une ingénierie au montage de projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention, le syndicat mixte pourra assurer des prestations de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 15 : AUTRES DISPOSITIONS :

Toutes autres dispositions non prévues par les statuts sont régies par les dispositions du chapitre unique, titres I et II, livre septième, de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale.

ARTICLE 16 : Les statuts du syndicat mixte resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 17 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,
 M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain,
 M. le Sous-Préfet de BONNEVILLE,
 M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
 M. le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS,
 M. le Sous-Préfet de GEX,
 M. le Sous-Préfet de NANTUA,
 MM. les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,
 M. le Maire de THONON-LES-BAINS,
 Mme la Trésorière-Payeuse Générale de l'Ain et M. le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Savoie,
 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain.

LE PREFET DE L'AIN


 Régis GUYOT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE


 Jean-Luc VIDELAINE

